Worldline

Société anonyme

80, quai Voltaire
95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Grant Thornton
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Worldline

Société anonyme

80, quai Voltaire
95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Worldline,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Worldline relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la partie A.2.7.2 « Base de préparation et principes comptables » de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable lié à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1er janvier 2019.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les projets de développement et/ou de migration plateformes avec des clients
« Note 3 - Chiffre d'affaires, information sectorielle, créances clients et comptes rattachés» de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
Pour les prestations au forfait réalisées sur plusieurs années, notamment pour les projets de développement et/ou de migration plateformes, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au suivi des contrats portant sur des prestations au forfait, et à l'estimation des coûts et de la marge sur la durée du contrat. Pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (notamment les contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation ou

Pour les contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière distincte pour chaque obligation de performance identifiée quand le contrôle des solutions ou des services est transféré au client. Le chiffre d'affaires comptabilisé dépend de l'estimation du prix total de la transaction et de son allocation aux différents éléments du contrat.

Les coûts totaux d'un contrat (principalement constitués des heures passées par projet), et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation, afin de déterminer le degré d'avancement du contrat. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement pour la totalité de la perte estimée.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts associés de ces contrats comme un point clé de l'audit, dans la mesure où l'identification des obligations de performance et l'allocation du prix de transaction à chacune de celles-ci nécessitent des estimation et l'exercice du jugement par la Direction. Par ailleurs, lorsque le chiffres d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus, l'évaluation du degré d'avancement est fondée sur des hypothèses opérationnelles et des estimations, qui ont une incidence directe sur les niveaux du chiffre d'affaires comptabilisés dans les comptes consolidés.

de faible rentabilité), nous avons réalisé les diligences suivantes :

- pour les nouveaux contrats :
  - lorsqu'ils incluaient des éléments multiples, nous avons corroboré l'analyse et le traitement comptable retenu par la société, pour ce qui concerne l'identification et l'allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et la définition des modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires de chacune de ces obligations de performance, avec les dispositions contractuelles et notre compréhension des services fournis ;
  - nous avons par ailleurs corroboré le niveau de marge attendue avec les données financières du contrat signé et l'estimation des coûts associés.
- pour les contrats en cours d'exécution, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes visant à apprécier la marge à l'avancement lorsque le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des coûts encourus :
  - nous avons rapproché les données financières (chiffre d'affaires, facturation et avancement des coûts) figurant dans la fiche de suivi du contrat élaborée mensuellement par le contrôleur de gestion, avec la comptabilité ;
  - nous avons corroboré les couts encourus et notamment les heures par projet avec les données issues de l'application concernée ;
  - nous avons analysé les modalités de calcul des taux horaires standards ;
  - sur la base d'entretiens avec les contrôleurs de gestion et/ou les responsables opérationnels, nous avons apprécié le degré d'avancement du contrat qu'ils ont déterminé et sur lequel se fondent la comptabilisation du chiffre d'affaires ; nous avons par ailleurs conforté la pertinence de ces estimations en comparant les données prévisionnelles avec la performance à date du contrat et en les confrontant, le cas échéant, avec l'ensemble des

	informations obtenues depuis la signature du contrat ;

Comptabilisation du chiffre d'affaires découlant des activités transactionnelles
« Note 3 - Chiffre d'affaires, information sectorielle, créances clients et comptes rattachés» de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
Pour les prestations de services portant sur les activités transactionnelles, notamment dans le domaine des paiements, le chiffre d'affaires est comptabilisé au cours de la période durant laquelle les transactions ont été traitées. Ces activités sont dépendantes de nombreuses applications informatiques permettant de collecter et valoriser l'ensemble des transactions passant par les différentes plateformes informatiques de traitement des paiements du Groupe. Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires découlant des activités transactionnelles comme un point clé de l'audit du fait de la complexité de l'architecture informatique, du nombre très élevé de transactions et de la nécessité d'une intervention en partie manuelle pour émettre la facturation.	Nous avons pris connaissance et testé le dispositif de contrôle interne relatif à la sécurisation des flux comptabilisés dans le chiffre d'affaires du Groupe ; nos spécialistes informatiques nous ont assistés à ce titre pour mettre en œuvre les procédures suivantes : - nous avons testé les contrôles généraux informatiques des principales applications informatiques traitant les flux de chiffre d'affaires résultant des activités transactionnelles ; - nous avons également testé l'efficacité opérationnelle des contrôles automatiques ou manuels permettant de fiabiliser la validité et l'exhaustivité des enregistrements comptables. Nous avons par ailleurs réalisé des tests de détail sur les écritures manuelles, afin de vérifier que ces écritures comptabilisées dans les comptes des entités concernées étaient justifiées. Nous avons enfin apprécié la conformité du traitement comptable de chaque type de flux avec les termes des contrats signés avec les clients.

Allocation définitive du prix d'acquisition de Six Payment Services (« SPS »)
« Note 1 Variation de périmètre » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
Le Groupe a finalisé l'acquisition de la division des services de paiement du groupe SIX (« SPS »), le 30 novembre 2018, pour un montant initial de 2 826,1 millions d'euros qui a été diminué en 2019 d'un montant de 47 millions d'euros au titre des ajustements de prix.	Nous avons examiné la détermination de la juste valeur de la contrepartie transférée, notamment les hypothèses et méthodes retenues pour déterminer la juste valeur de la contrepartie éventuelle, ainsi que les ajustements de prix. Le bilan d'ouverture consolidé de SPS au 1er décembre 2018 a fait l'objet de

Comme décrit en note 1 de l'annexe des comptes consolidés, le prix de la transaction avait fait l'objet au 31 décembre 2018 d'une allocation provisoire aux éléments identifiables des actifs acquis et des passifs transmis, sur la base d'une estimation de leur juste valeur à cette date, elle-même basée sur les éléments disponibles à la date de clôture.

La période d'allocation finale du prix d'acquisition s'est achevée fin novembre 2019. A cette date, le Groupe a comptabilisé rétrospectivement des ajustements portant sur la valorisation d'actifs incorporels et de passifs courants et non-courants, afin de prendre en compte les informations liés aux faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition. Ces ajustements diminuent l' actif net de 95 millions d'euros après impôts.

L'allocation du prix d'acquisition a conduit à la comptabilisation d'actifs incorporels pour un montant de 576,1 millions d'euros, net d'impôts différés, et un goodwill définitif de 2 126,5 millions d'euros.

Nous avons considéré l'allocation définitive du prix d'acquisition du groupe SPS comme un point clé de l'audit, compte tenu du recours aux estimations et au jugement de la Direction, dans la détermination de la contrepartie transférée, l'allocation définitive de cette contrepartie aux actifs et passifs identifiables et au goodwill acquis, et les informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

procédures d'audit spécifiques couvrant les principales filiales, qui ont été complétées en 2019 par des procédures d'audit sur les ajustements du bilan d'ouverture sur la base des informations devenues disponibles au cours de la période d'allocation en lien avec les faits et circonstances existants à la date de la prise du contrôle de SPS.

Worldline a mandaté un expert indépendant afin de l'assister dans l'identification et l'évaluation des actifs acquis et leur affectation aux entités du groupe acquis. Notre approche a consisté à examiner le rapport définitif établi par l'expert indépendant mandaté par le Groupe et d'en apprécier la cohérence notamment avec les plans d'affaires :

- nous avons eu des entretiens avec l'expert indépendant sur le périmètre de ses travaux, les méthodologies d'évaluation retenues, et les principales hypothèses utilisées ;
- nous avons apprécié la pertinence des méthodes de valorisation retenues, avec l'appui de nos propres spécialistes en évaluation ;
- nous avons eu des entretiens avec le management pour corroborer les hypothèses retenues dans les plans d'affaires sous-tendant la valorisation des actifs incorporels.

Enfin, sur la base de ces éléments, nous avons vérifié le calcul du goodwill définitif et son affectation aux entités du groupe SPS et apprécié le caractère approprié des informations figurant au titre de cette acquisition dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Worldline par l'Assemblée générale du 30 juin 1997 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 avril 2014 pour Grant Thornton

Au 31 décembre 2019, Deloitte & Associés était dans la 23ème année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 6ème année, soit la 6ème année pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont

considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 février 2020

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Véronique Laurent

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Virginie Palethorpe

A.1 Etats financiers consolidés

A.1.1 Compte de résultat consolidé

(En millions d'euros)		Exercice 2019	Exercice 2018
Chiffre d'affaires	**Note 3**	**2 381,6**	**1 720,2**
Charges de personnel	Note 4	-870,3	-692,6
Charges opérationnelles	Note 4	-1 068,8	-734,8
Marge opérationnelle		**442,6**	**292,9**
En % du Chiffre d'affaires		**18,6%**	**17,0%**
Autres produits et charges opérationnels	Note 5	-148,3	-87,0
Résultat opérationnel		**294,3**	**205,9**
En % du Chiffre d'affaires		**12,4%**	**12,0%**
Charges financières		-29,3	-26,8
Produits financiers		150,9	6,4
Résultat financier	Note 6	121,7	-20,4
Résultat avant impôt		**416,0**	**185,5**
Charge d'impôt	Note 7	-75,0	-45,3
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-2,9	-0,8
RESULTAT NET		**338,0**	**139,4**
Dont attribuable aux :			
- propriétaires de la société mère		**311,2**	**100,5**
- participations ne donnant pas le contrôle	Note 12	26,8	38,9
Nombre moyen pondéré d'actions		182 025 225	137 263 058,6
Résultat net par action – attribuable aux propriétaires de la société mère	**Note 12**	**1,71**	**0,73**
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		185 387 525	138 279 882,3
Résultat net dilué par action - attribuable aux propriétaires de la société mère	**Note 12**	**1,69**	**0,73**

A.1.2 Etat du résultat global

(En millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat net de la période	**338,0**	**139,4**
Autres éléments du résultat global		
- à reclasser en compte de résultat (recyclable):	**67,2**	**-19,5**
Variation de la juste valeur des instruments financiers	-0,1	0,3
Variation de la réserve de conversion	66,8	-21,3
Effet d'impôt sur les éléments recyclables directement reconnus en capitaux propres	0,5	1,5
- non reclassés en compte de résultat (non-recyclable):	**-11,0**	**-11,7**
Gains et pertes actuariels générés sur la période liés aux engagements de retraite	-16,5	-14,0
Effet d'impôt sur les éléments non recyclables directement reconnus en capitaux propres	5,4	2,3
Total autres éléments du résultat global	**56,1**	**-31,2**
Total Résultat global	**394,1**	**108,2**
Dont attribuable aux :		
- propriétaires de la société mère	**367,3**	**68,7**
- participations ne donnant pas le contrôle	26,8	39,4

A.1.3 Etats consolidés de la situation financière

ACTIFS

(En millions d'euros)		Exercice 2019	Exercice 2018
ACTIF			
Goodwill	Note 8	3 114,5	3 013,0
Immobilisations incorporelles	Note 8	1 047,1	1 094,6
Immobilisations corporelles	Note 8	143,9	146,0
Droit d'utilisation	Note 9	202,1	0,0
Actifs financiers non courants	Note 6	102,1	112,0
Impôts différés actifs	Note 7	26,5	51,5
Total des actifs non courants		**4 636,2**	**4 417,2**
Clients et comptes rattachés	Note 3	413,5	361,1
Impôts courants		29,5	31,0
Autres actifs courants	Note 4	242,3	184,2
Créances liées à l'activité d'intermédiation	Note 4	1 053,4	1 151,4
Instruments financiers courants		0,4	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6	500,5	212,8
Total des actifs courants		**2 239,7**	**1 940,9**
TOTAL DE L'ACTIF		**6 875,9**	**6 358,1**

PASSIF

(En millions d'euros)		Exercice 2019	Exercice 2018
PASSIF			
Capital social		124,3	124,1
Primes		2 542,8	2 538,4
Réserves consolidées		244,0	904,1
Ecarts de conversion		-1,1	-67,9
Résultat de l'exercice		311,2	100,5
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		3 221,1	3 599,3
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 12	0,0	208,9
Total capitaux propres		**3 221,1**	**3 808,2**
Provisions retraites et assimilées	Note 10	159,9	125,5
Provisions non courantes	Note 11	37,8	17,4
Passifs financiers	Note 6	1 054,2	120,3
Impôts différés passifs	Note 7	206,5	191,7
Dette de location non courante	Note 9	169,4	0,0
Total des passifs non courants		**1 627,7**	**455,0**
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 3	318,4	363,8
Impôts courants		73,9	43,7
Provisions courantes	Note 11	21,9	20,7
Part à moins d'un an des passifs financiers	Note 6	87,7	127,5
Dettes liées à l'activité d'intermédiation	Note 4	1 053,4	1 151,4
Dette de location courante	Note 9	32,3	0,0
Autres passifs courants	Note 4	439,4	387,9
Total des passifs courants		**2 027,1**	**2 094,9**
TOTAL DU PASSIF		**6 875,9**	**6 358,1**

A.1.4 Tableaux de flux de trésorerie consolidé

(En millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat avant Impôt	**416,0**	**185,5**
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	103,7	94,9
Amortissement du droit d'utilisation	39,1	
Dotations/(Reprises) nettes aux provisions d'exploitation	9,4	-0,8
Dotations/(Reprises) nettes aux provisions financières	2,8	1,9
Dotations/(Reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles	-1,5	7,4
Amortissement de la Relation Clients	75,9	20,9
(Plus)/Moins-values de cessions d'immobilisations	3,8	4,0
Charges nettes liées aux options de souscription d'actions et assimilées	14,0	16,2
Pertes / (gains) latents liés aux variations de juste valeur et autres	-138,3	16,9
Coût de l'endettement financier net	5,5	0,8
Flux nets de trésorerie générés par l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts	**530,5**	**347,6**
Impôts payés	-57,4	-49,9
Variation du besoin en fonds de roulement	-46,3	15,7
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	**426,8**	**313,5**
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-113,9	-105,5
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3,6	0,2
Investissements d'exploitation nets	**-110,3**	**-105,4**
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-9,5	-421,4
Trésorerie des sociétés acquises / cedées durant l'exercice	-14,4	36,4
Encaissements liés aux cessions financières	14,9	0,0
Investissements financiers nets	**-9,0**	**-385,0**
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**-119,3**	**-490,4**
Augmentations de capital liées à l'exercice d'options de souscription d'actions	10,9	8,3
Impact OCEANE :		
en capitaux propres	82,0	
en dettes financières	554,8	
Achats et ventes d'actions propres	0,0	-45,1
Dividendes versés	-11,8	-6,8
Paiement pour l'acquisition des intérêts minoritaires	-1 070,9	
Souscription de nouveaux emprunts	559,2	0,6
Nouveaux contrats de location-financement		2,4
Paiement des loyers et intérêts	-41,6	
Remboursements d'emprunts à long et à moyen terme	-9,2	-15,8
Coût de l'endettement financier net payé	-5,5	-0,8
Autres mouvements liés aux opérations de financement	3,3	-2,7
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	**71,3**	**-59,8**
Variation de trésorerie	**378,8**	**-236,7**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	**95,1**	**334,2**
Variation de trésorerie	378,8	-236,7
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie	2,1	-2,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	**476,0**	**95,1**

A.1.5 Variation des capitaux propres consolidés

(En millions d'euros)	Nombre d'actions à la clôture (en milliers)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société Mère	Parti-cipations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au premier janvier 2018	**132 898,8**	**90,4**	**259,2**	**843,6**	**-47,3**	**105,5**	**1 251,4**	**175,0**	**1 426,4**
* Augmentation de capital	589,1	0,4	7,8				8,2		8,2
* Augmentation de capital pour la transaction SIX Payment Services	49 066,9	33,4	2 271,3				2 304,7		2 304,7
* Affectation du résultat net de l'exercice précédent				105,5		-105,5			
* Dividendes versés								-6,7	-6,7
* Options de souscription d'actions et assimilées				10,9			10,9	1,1	12,0
* actions propres				-44,6			-44,6		-44,6
Transactions avec les actionnaires	**49 656,0**	**33,8**	**2 279,1**	**71,7**		**-105,5**	**2 279,1**	**-5,6**	**2 273,6**
* Résultat net de la période						100,5	100,5	38,9	139,4
* Autres éléments du résultat global				-11,3	-20,6		-31,8	0,5	-31,3
Total du résultat global de la période	-	-	-	-11,3	-20,6	100,5	68,7	39,4	108,2
Au 31 décembre 2018	**182 554,7**	**124,1**	**2 538,4**	**904,1**	**-67,9**	**100,5**	**3 599,2**	**208,9**	**3 808,2**
* Augmentation de capital	209,7	0,1	4,4				4,6		4,6
* Affectation du résultat net de l'exercice précédent				100,5		-100,5			
* Dividendes versés								-9,9	-9,9
* Options de souscription d'actions et assimilées				14,0			14,0		14,0
* Impact en capitaux propres de l'OCEANE				59,4			59,4		59,4
* Acquisition des intérêts minoritaires d'equensWorldline				-846,8			-846,8	-225,9	-1 072,7
* actions propres				23,4			23,4		23,4
* Autres									
Transactions avec les actionnaires	209,7	0,1	4,4	-649,5		-100,5	-745,4	-235,8	-981,2
* Résultat net de la période						311,2	311,2	26,8	338,0
* Autres éléments du résultat global				-10,6	66,8		56,1		56,1
Total du résultat global de la période				-10,6	66,8	311,2	367,3	26,8	394,1
Au 31 décembre 2019	**182 764,5**	**124,3**	**2 542,8**	**244,0**	**-1,1**	**311,2**	**3 221,2**		**3 221,1**

A.1.6 Annexes aux comptes consolidés

A.1.6.1 Préambule

Worldline SA, Société Mère du groupe Worldline, est une société anonyme de droit français, dont le siège est situé au 80, quai Voltaire, 95879 Bezons, France. La Société est immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés à Pontoise sous le numéro 378 901 946 RCS Pontoise. Les actions Worldline SA sont cotées sur le marché Euronext Paris, sous le code ISIN FR0011981968 et ne font pas l'objet de cotation sur une autre place de marché. Worldline SA est la seule société cotée du Groupe. La société est dirigée par un conseil d'administration.

Worldline est un leader européen et un acteur mondial de référence dans le secteur des paiements et des services transactionnels. Les activités de Worldline sont organisées autour de trois axes : Services Commerçants, Services financiers et Mobilité & Services Web Transactionnels.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 18 février 2020. Ces états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 14 mai 2020.

A.1.6.2 Base de préparation et principes comptables

Base de préparation des comptes consolidés

Conformément à la réglementation européenne n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux normes comptables internationales, telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2018. Les normes internationales comprennent les « International Financial Reporting Standards » (IFRS) publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB), les « International Accounting Standards » (IAS), les interprétations du « Standing Interpretations Committee » (SIC) et de l' « International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC). Les principes comptables appliqués par le Groupe sont conformes à ces normes et interprétations.

Au 31 décembre 2019, les normes comptables et interprétations approuvées par l'Union européenne sont identiques aux normes et interprétations d'application obligatoire publiée par l' « International Accounting Standards Board » (IASB). Par conséquent, les états financiers du Groupe sont préparés selon les normes IFRS et interprétations telles que publiées par l'IASB. A l'exception des impacts IFRS 16 spécifiquement présentés, les interprétations et les amendements aux normes en vigueur qui ont été publiés et qui sont d'application obligatoire pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2019 n'ont pas eu d'impact significatif pour les comptes consolidés.

- IFRIC 23 - Incertitude sur le traitement des impôts sur le résultat ;
- Amendement à IFRS 9 – Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative;
- Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises;
- Amendement à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime;
- Améliorations annuelles des IFRS (2015-2017).

Il s'agit des premiers états financiers consolidés du Groupe pour lequel IFRS 16 a été appliqué.

Changements de principes comptables

A l'exception des impacts des normes applicables à compter du 1er janvier 2019, les principes comptables appliqués pour les états financiers intermédiaires consolidés à fin juin 2019 sont conformes à ceux appliqués lors de l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2018.
Il s'agit des premiers états financiers pour lesquels la norme IFRS 16 « contrat de location » est appliquée et la nouvelle interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » appliquée au 1er janvier 2019. De ce fait le Groupe a adapté ses principes comptables pour la comptabilisation des contrats de location et la classification pour le classement de certains passifs liés aux incertitudes sur l'impôt sur le résultat.

IFRS 16

IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires, selon lequel, un « droit d'usage » est reconnu à l'actif représentant le droit à utiliser l'actif sous-jacent et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

IFRS 16 remplace les normes IAS 17 – Contrats de Location, IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 – Avantages dans les contrats de location simple, et SIC 27 – Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 à partir du 1er janvier 2019 en utilisant la méthode dite rétrospective modifiée, selon laquelle, les périodes comparatives ne sont pas retraitées. L'impact cumulé de l'application de la norme est ainsi reconnu comme un ajustement du solde des réserves consolidées au 1er janvier 2019.

Le Groupe a utilisé les exemptions et simplifications ci-dessous :

- Au 1er janvier 2019, le Groupe a appliqué l'expédient pratique de la norme IFRS 16 aux contrats en vie à cette date et qui répondent à la définition d'un contrat de location selon les normes IAS 17 et IFRIC 4. Pour les contrats de location conclus après le 1er janvier 2019, le Groupe apprécie si le contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère au locataire le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifiée pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.
- Le Groupe a aussi appliqué les exemptions autorisées par la norme IFRS 16.5, à savoir, ne pas reconnaître au bilan les contrats de location de courte durée (moins de 12 mois) et les locations d'actifs de faible valeur. Les paiements dus au titre de ces contrats sont enregistrés dans le compte de résultat de manière linéaire sur la période de location.

La nouvelle norme n'entraine aucun ajustement lors de la transition. Pour les contrats de location dans lesquels elle agit en tant que bailleur, IFRS 16 ne modifie en rien le traitement comptable en vigueur selon IAS 17.

Le passif locatif est évalué initialement à la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés en utilisant le taux d'emprunt marginal du Groupe. Ces taux ont été déterminés pour toutes les devises et zones géographiques du Groupe et par échéance. Les taux d'emprunt marginaux ont été calculés en prenant pour chaque monnaie une cotation de référence par échéance (taux in fine) et en ajoutant un spread correspondant au coût du financement de l'entité.

La dette locative est réévaluée lorsqu'un changement dans les loyers futurs résulte d'un changement d'indice ou de taux, d'un changement dans l'estimation du montant susceptible d'être payé au titre d'une garantie à valeur résiduelle, ou d'un changement dans l'évaluation de la possibilité d'une option de prolongation est raisonnablement certain d'être exercé ou une option de résiliation est raisonnablement certaine d'être exercée.

Le Groupe a arbitré pour déterminer la durée du contrat de location de certains contrats de location de biens immobiliers dans lesquels il est locataire et qui inclut des options de renouvellement ou de résiliation anticipée, analysant si ces sites, principalement des bureaux, étaient stratégiques ou non. Dans la plupart des cas, le Groupe a retenu la date de fin contractuelle.

Le 26 novembre 2019, l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC) a émis un avis concernant la durée du bail et la durée de vie utile des agencements locatifs. L'analyse effectuée par le Groupe ne fait pas apparaître d'écart majeur entre la durée du bail et la durée de vie résiduelle des agencements sous-jacents.

Le Groupe a choisi de comptabiliser les impôts différés nets résultant de la norme IFRS 16. À la date de transition, les actifs et les passifs résultant de l'IFRS 16 ont la même valeur ; par conséquent, aucune différence temporaire n'est comptabilisée.

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué à compter du 1er janvier 2019 s'élevait à 1,8%.

Impact sur les états financiers

Le Groupe a choisi de présenter le passif locatif et le droit d'utiliser les actifs sur des lignes dédiées du bilan. L'amortissement du droit d'utilisation de l'actif fera partie de la marge opérationnelle, les charges d'intérêt feront partie du résultat financier du Groupe. L'impact de la mise en œuvre d'IFRS 16 sur la marge opérationnelle et le résultat net du Groupe n'est pas significatif au 31 décembre2019. Le Groupe a choisi d'exclure les passifs liés aux contrats de location de la définition de la dette nette du Groupe. Par conséquent, les flux de trésorerie disponibles selon la définition du Groupe resteront comparables à ceux des années précédentes.

L'application de la norme IFRS 16 a conduit à la comptabilisation d'un passif d'un montant de 215,7 millions d'euros. Ce passif concerne principalement l'immobilier, le matériel informatique et les voitures utilisées par les employés. Le rapprochement des engagements au titre des contrats de location simple au 31 décembre 2018 et du passif de location à l'ouverture se présente comme suit :

(En millions d'euros)	**Au 1 janvier 2019**
Engagements de location simple au 31 décembre 2018 présentés dans les états financiers consolidés du Groupe	210,5
Contrats de service (hors du champ d'IFRS 16)	-27,3
Contrats de location à court terme et de faible valeur comptabilisés selon la méthode linéaire en charges et autres	26,4
Effet d'actualisation	-20,9
Bureaux de Bezons*	24,0
Dettes de location financement reconnues au 31 décembre 2018	3,0
Dette locative au 1 janvier 2019	**215,7**

* Contrat avec effet débutant en janvier 2019

Les impacts sur l'exercice 2019 sont inclus dans la note 9 droits d'usage et dettes de locations.

IFRIC 23

Le Groupe a appliqué l'interprétation IFRIC 23 relative aux positions fiscales incertaines depuis le 01 janvier 2019 en utilisant l'approche rétrospective. Le Groupe a revu son traitement fiscal et a conclu qu'aucun impact significatif ne devait être pris en compte. Aucun ajustement n'a impacté les capitaux propres. Un passif est comptabilisé lorsqu'un risque fiscal résultant de positions prises par le Groupe, ou l'une de ses filiales, est considéré comme probable.

Autres normes

Le Groupe n'applique aucune des normes ou interprétations n'ayant pas été approuvées par l'Union européenne à date de clôture. Un certain nombre de nouvelles normes sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 et une application anticipée est autorisée. Le Groupe Worldline n'a pas appliqué par anticipation ces amendements pour l'établissement de ses états financiers consolidés. Le Groupe Worldline n'anticipe pas d'impact significatif de la mise en œuvre de ces nouvelles normes :

- Amendements aux références au cadre conceptuel des normes IFRS;
- Amendements à IFRS 3 – Définition d'une entreprise;
- IFRS 17 – Contrats d'assurance.

Transaction entre entités sous contrôle commun

Dans le but de mieux refléter la substance économique des transactions entre entités sous contrôle commun, le Groupe a décidé de choisir la comptabilisation des actifs et passifs des entités acquises sous contrôle commun à la valeur historique dans les comptes consolidés en IFRS de Worldline. La différence entre le prix d'acquisition et l'actif net est reconnue directement en réserves.

Estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la Direction émet des jugements et utilise des estimations et des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur le montant des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date d'arrêté. Les estimations, hypothèses et jugements qui pourraient entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs sont essentiellement liés aux éléments suivants :

- Les tests de dépréciation du goodwill (voir Note 8);
- La reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts liés aux contrats à long terme (voir Note 3);
- La capitalisation des frais de développement (voir Note 8);
- L'évaluation des actifs et passifs dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (voir Note 1);
- Valorisation de l'OCEANE (Voir Note 6).

Méthode de consolidation

Filiale

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, généralement mais pas systématiquement accompagné de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et les effets des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sans pour autant les contrôler exclusivement ou conjointement. En général, le Groupe détient entre 20% et 50% de droits de vote, bien que cela ne soit pas systématique. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence.

Conversion des états financiers en monnaie étrangère

Les actifs et les passifs des sociétés situées à l'extérieur de la zone euro sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat proviennent des variations de taux de change qui sont identifiées comme élément du résultat global sous l'intitulé « Ecarts de conversion ».
Dans le cadre de l'acquisition d'une société située à l'extérieur de la zone euro, le *goodwill* et les ajustements de juste valeur sont considérés comme des actifs et des passifs de cette société et convertis en euros au taux de change de clôture.

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant une activité dans une économie hyperinflationniste à l'exception de l'Argentine. L'Argentine est une économie hyperinflationniste depuis le 1er juillet 2018. Ainsi, tous les postes du compte de résultat de l'entité argentine ont été retraités de l'inflation conformément à IAS 29. La correction a été calculée mois par mois en appliquant l'inflation du 1er janvier à la fin de chaque mois jusqu'à la fin de l'année. Cela a conduit à une augmentation des profits et pertes en pesos. Ces flux ont été convertis au taux de change euros/pesos de fin décembre 2019. L'impact de ce retraitement sur le résultat net du Groupe n'est pas matériel.

Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle au taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits et charges financiers », sauf si la comptabilité de couverture est appliquée.

Marge opérationnelle et Excédent Brut Opérationnel (EBO)

La marge opérationnelle reflète les opérations récurrentes du Groupe et exclut donc les produits et charges opérationnels inhabituels conformément à la recommandation de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) n°2013-03 relative à la présentation des états financiers émise le 7 novembre 2013.
L'Excédent Brut Opérationnel se base sur la marge opérationnelle minorée des éléments sans impact sur les flux de trésorerie et exclut donc les dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions.

Arrondis

Les états financiers consolidés sont présentés dans la devise fonctionnelle du Groupe, en euros. Tous les montants sont présentés en millions d'euros avec une décimale. Cette présentation peut aboutir à des écarts d'arrondis entre les chiffres présentés dans les différents tableaux et leurs totaux ou sous-totaux.

Les règles énoncées ci-dessous ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés dans ce rapport.

A.1.6.3 Notes aux comptes consolidés

Note 1 Variation de périmètre

Conventions/principes comptables

Regroupements d'entreprises et goodwill

Un regroupement d'entreprises peut impliquer l'achat des titres d'une autre entité, l'achat de l'actif net d'une autre société ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, constituent une ou plusieurs activités.

Les contrats de services majeurs avec transfert d'effectifs et d'actifs, qui permettent au Groupe de développer ou d'améliorer de manière significative sa position concurrentielle au sein d'un secteur d'activité ou d'une zone géographique, sont comptabilisés comme des regroupements d'entreprises.

Evaluation des actifs et passifs de sociétés nouvellement acquises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise se définit comme étant la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs repris par le Groupe à l'égard des anciens propriétaires de l'entité acquise, et des parts de capitaux propres émises par le Groupe.

Les coûts liés à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en charge lorsqu'ils sont encourus.

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la Société acquise est estimé à sa juste valeur.

Achat de participations ne donnant pas le contrôle et vente de participations dans une filiale contrôlée

L'achat de participations ne donnant pas le contrôle et les transactions de vente de participations dans une filiale contrôlée qui ne changent pas le statut du contrôle sont comptabilisés dans les capitaux propres (y compris les coûts d'acquisition directs).

En cas de perte du contrôle dans une filiale, tout gain ou toute perte est comptabilisé en résultat net. En outre, si un investissement dans l'entité est conservé par le Groupe, il est réévalué à sa juste valeur et tout gain ou perte est également comptabilisé en résultat net.

Exercice de l'option d'achat de Worldline pour acquérir la participation minoritaire de 36,4% et acquérir la pleine propriété d'EquensWorldline

L'exercice de l'option d'achat de Worldline pour acquérir la participation minoritaire de 36,4% et acquérir la pleine propriété d'EquensWorldline constitue la dernière étape de l'acquisition d'equensWorldline débutée en 2016. L'exercice de ce rachat s'est élevé à environ 1 070 millions d'euros pour acquérir les 36,4% résiduels.

Worldline détient à présent 100% d'equensWorldline (Veuillez vous référer à l'état consolidé des variations des capitaux propres).

La transaction a bénéficié d'une notation Investment Grade BBB/stable attribuée par Standard & Poor's et a été financée par :

- Une OCEANE de 7 ans pour 600 millions d'euros émise le 25 juillet 2019 (prime de conversion 60%, zéro coupon et rendement à échéance de -0,96%) ; et
- Une obligation de 5 ans de 500 millions d'euros émise le 11 septembre 2019 (coupon 0,25% ; rendement 0,35% ; notée BBB par Standard & Poor's).

Cf. note 6.4 Emprunts.

Les impacts liés à l'acquisition sont présentés dans le tableau ci-après :

(En millions d'euros)	31 décembre 2019
Prix d'acquisition	**1 070,8**
Coûts d'acquisition net d'impôts	1,8
Prix d'acquisition total	**1 072,6**
Intérêts minoritaires acquis	**225,9**
Impact sur les capitaux propres part du Groupe	**-846,7**

SIX Payment Services

Après l'assemblée générale extraordinaire de Worldline qui avait approuvé l'émission de nouvelles actions Worldline en échange de la contribution de SIX Payment Services à Worldline et de l'achèvement du processus de réglementation, la transaction avec SIX a été finalisée le 30 novembre 2018.
Worldline a acquis 100% de SIX Payment Services, qui est consolidée par intégration globale depuis le 1er décembre 2018.

Contrepartie transférée

(En millions d'euros)	
Instruments de capitaux propres (49 066 878 actions ordinaires de Worldline SA)	2 308,1
Cash	418,5
Contrepartie éventuelle	99,5
Contrepartie totale transférée	**2 826,1**

Dans le cadre de cette transaction, Worldline a émis 49,1 millions d'actions ordinaires nouvelles, représentant 26,9% du capital de Worldline, entièrement libérées. La juste valeur des actions émises a été évaluée en utilisant le cours d'ouverture des actions ordinaires de Worldline SA à la date d'acquisition.

La trésorerie transférée a été libellée en francs suisses (CHF). Afin de couvrir les fluctuations potentielles des devises, Worldline a mis en place une couverture de change pour geler partiellement le taux de change lors du transfert de la contribution.

Une contrepartie éventuelle implique que Worldline puisse payer l'ancien propriétaire de SIX Payment Services si les conditions basées sur le cours de l'action Worldline à la fin de mars 2020 sont remplies. La juste valeur a été estimée en utilisant la méthode de valorisation usuelle basée sur le cours de l'action Worldline à la date d'acquisition. La juste valeur s'élève à 99,5 millions d'euros à la date d'acquisition et a été réévaluée à 117,6 millions d'euros à fin décembre 2018. Suite à l'annonce de SIX Group AG de conclure une opération de type « collar » sur des actions Worldline, l'accord relatif à la contrepartie éventuelle de 166 millions de francs suisses est annulé et Worldline ne devra payer aucune somme à SIX Group AG à ce titre, en conformité avec les accords signés entre SIX Group AG et Worldline.

Goodwill préliminaire et réconciliation avec le goodwill final

(En millions d'euros)	Goodwill	
Contrepartie totale transférée au 31.12.2018	2 826,1	
Contrepartie totale [a]	**2 826,1**	*a*
Capitaux propres acquis	158,7	
Juste valeur préliminaire des actifs incorporels nets de l'impôt reconnu dans le PPA	589,0	
Juste valeur des actifs nets identifiés [b]	**747,7**	*b*
Goodwill préliminaire au 31.12.2018 [c] = [a] - [b]	**2 078,5**	*c = a - b*
Ajustement de prix [d]	**-47,0**	*d*
Ajustement du bilan d'ouverture [e]	**95,0**	*e*
Goodwill final [f] = [c] + [d] + [e]	**2 126,5**	*f = c + d + e*

De nouvelles informations ont été obtenues jusqu'à fin novembre 2019 (12 mois après la date d'acquisition) sur les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition et conduisent à des ajustements du bilan d'ouverture.

Le montant final a été réparti entre les lignes de services Services aux commerçants et Services financiers ainsi qu'aux pays (Suisse, Luxembourg, Allemagne et Autriche), les deux indicateurs retenus pour l'affectation sont l' excédent brut opérationnel 2019 pour chaque organisation et le montant des synergies contenues dans le plan d'affaires pour chaque ligne de services en tant que mesure de la valeur créée par l'opération.

Note 2 Autres éléments significatifs de l'année

Distribution en nature exceptionnelle par Atos de 23,5% des parts constituant le capital social de Worldline en mai 2019

Durant l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2019, les actionnaires d'Atos SE ont approuvé la distribution exceptionnelle en nature d'environ 23,5% du capital social de Worldline. La distribution a eu lieu le 7 mai 2019 et par conséquent Worldline n'est plus consolidée par intégration globale dans le groupe Atos depuis cette date.

Note 3 Chiffre d'affaires, information sectorielle, créances clients et comptes rattachés

Conventions/principes comptables

Les produits sont constatés s'il existe un contrat entre Worldline et son client. Un contrat existe si la perception de la contrepartie est probable, les droits sur les biens ou les services et les conditions de paiement peuvent être identifiés, et les parties s'engagent à respecter leurs obligations. Les produits provenant de contrats avec des clients sont comptabilisés soit en tant qu'actif contractuel, soit en tant que créance, avant qu'un paiement effectif ne soit effectué.

Contrats de services à éléments multiples

Le Groupe peut conclure des accords à plusieurs éléments, pouvant inclure une combinaison de différents biens ou services. Les produits sont comptabilisés pour chaque obligation de performance distincte, qui est identifiable séparément des autres éléments de l'accord et si le client peut en bénéficier.

Lorsqu'un seul contrat contient plusieurs obligations de performance distinctes, le prix de transaction total est réparti entre les différentes obligations de performance en fonction de leurs prix de vente individuels. Les prix de vente individuels, y compris les remises habituelles accordées, sont déterminés sur la base des prix catalogue auxquels le Groupe vend les biens ou les services séparément. Dans le cas contraire, le Groupe estime les prix de vente individuels en utilisant une approche de coût attendu plus marge et/ou une approche résiduelle.

Principal contre agent

Lorsque le Groupe revend des services informatiques et de télécommunications intégrés achetés auprès de fournisseurs tiers, il analyse la nature de ses relations avec ses clients afin de déterminer s'il agit en tant que principal ou agent dans la fourniture du bien ou du service. Le Groupe est un donneur d'ordre s'il contrôle le bien ou le service spécifié avant son transfert au client. Dans ce cas, les produits sont constatés sur une base brute. Si le Groupe est un agent, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base nette (nette des coûts liés aux fournisseurs), ce qui correspond aux honoraires ou aux commissions auxquels le Groupe a droit. Lorsque le Groupe fournit un service important d'intégration du bien ou du service spécifié, il agit en tant que principal dans le processus de revente. Si le bien ou le service spécifié est distinct des autres services promis à son client, le Groupe agit en tant que donneur d'ordre, notamment s'il est principalement responsable du bien ou du service répondant aux spécifications du client ou assumant des risques d'inventaire ou de livraison.

Les produits des activités d'acquisition sont constatés nets des frais d'interchange facturés par les banques émettrices. Le Groupe ne fournit pas de service d'intégration du service fourni par la banque émettrice et n'est pas responsable de l'exécution de ce service. Ces frais sont transférés au commerçant dans le cadre d'un accord de pass-through et ne font pas partie de la contrepartie à laquelle le Groupe a droit en échange du service qu'il fournit au commerçant. En revanche, les frais de système versés aux systèmes de paiement (Visa, MasterCard, Bancontact...) sont comptabilisés en charges en tant que coûts d'exécution et en produits lors de la facturation aux commerçants. Le Groupe fournit des services d'acquisition commerçant en intégrant les services achetés dans les systèmes de paiement.

Segmentation ou combinaison d'obligations pour les contrats incluant des phases de construction

Worldline applique l'expédient pratique d'IFRS 15 et comptabilise les revenus lors de la facturation lorsque la facturation est échelonnée avec la livraison au client. Dans certains contrats spécifiques la facturation de la phase de production intègre une obligation de performance qui n'est pas entièrement échelonnée avec le flux de facturation. Dans ce cas le revenu affecté à cette obligation est reconnu dès que l'obligation de performance est réalisée.

Lorsque Worldline fournit des services ayant une valeur spécifique additionnelle à ses clients dans la phase de construction, cette phase de construction est alors considérée comme une obligation distincte sous IFRS 15 et le revenu est reconnu selon l'avancement des coûts de ce contrat

Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée dans le temps ou progressivement

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfert le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit progressivement.

Le chiffre d'affaires conclut par le Groupe avec ses clients pour la vente de terminaux de paiement est comptabilisé lorsque le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement lors de la livraison des équipements

Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu en continu dans la mesure où le client bénéficie immédiatement des services dès que ceux-ci sont réalisés par le Groupe. Quand le Groupe a un droit à facturer le client qui correspond directement à l'obligation de performance réalisée à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas supportés de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu.

Le chiffre d'affaires des contrats conclus par le Groupe avec des clients pour la location de terminaux de paiement est étalé sur la durée de ces contrats.

Quand le Groupe construit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu progressivement sur la base des coûts encourus, quand l'obligation de performance du Groupe consiste à construire un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou un actif qui n'a pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et que le Groupe a un droit irrévocable à paiement pour les travaux réalisés à date. Si ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.

Coûts contractuels – Coûts liés à l'obtention et à l'exécution d'un contrat

Les coûts supplémentaires liés à l'acquisition de contrats de service pluriannuels sont capitalisés et amortis sur la durée du contrat.

Les coûts de transition et de transformation qui ne représentent pas une obligation de performance distincte d'un contrat sont capitalisés en tant que coûts de contrat s'ils créent une ressource qui sera utilisée pour exécuter d'autres obligations de performance incorporées dans le contrat. Les autres frais engagés pour obtenir ou exécuter un contrat sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Présentation du bilan

Les actifs de contrat concernent principalement les droits du Groupe à la contrepartie de travaux achevés mais non encore facturés à la date de clôture. Lorsque les droits à une contrepartie sont inconditionnels, ils sont classés en créances clients.

Les passifs de contrat se rapportent aux paiements initiaux reçus des clients avant l'obligation de prestation. Les coûts du contrat capitalisés sont présentés séparément des actifs de contrat.

Certains accords de services peuvent éventuellement être traités comme des contrats de location selon IFRIC 4 s'ils confèrent le droit d'utiliser un actif en contrepartie de paiements inclus dans la rémunération globale du contrat. Si les contrats de services contiennent un contrat de location, le Groupe est considéré comme le bailleur vis-à-vis de ses clients.

Constatation des produits et coûts connexes sur contrats à long terme

Les coûts contractuels totaux projetés reposent sur diverses hypothèses opérationnelles, telles que le volume prévu ou la variation des coûts de livraison, qui ont une incidence directe sur le niveau des produits et les pertes éventuelles à l'achèvement prévues. Une provision pour contrat déficitaire est constituée si les coûts futurs liés à l'exécution d'un contrat sont supérieurs aux avantages qui en découlent.

Composante de financement

Lorsque Worldline s'attend à ce que le délai entre le paiement du client et le transfert des biens et des services soit supérieur à 12 mois, il détermine si le contrat incorpore un élément de financement accordé ou reçu. Lorsqu'ils sont significatifs, les intérêts générés par cette composante de financement sont comptabilisés séparément du chiffre d'affaires.

3.1. Segment information

Conventions/principes comptables

Selon IFRS 8, les résultats des secteurs opérationnels présentés sont basés sur des informations de reporting de gestion interne qui sont régulièrement examinées par le principal décideur opérationnel et rapprochées du résultat du Groupe. Le principal décideur opérationnel évalue le résultat des secteurs en utilisant une mesure du résultat opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est responsable de l'allocation des ressources et de l'évaluation des performances des secteurs opérationnels, a été désigné comme le PDG de l'entreprise qui prend les décisions stratégiques.

Le reporting interne est défini par lignes de services (Services Commerçants, Services Financiers et Mobilité & Services Web Transactionnels). Ces lignes de services ont été désignées par le Groupe comme les axes principaux d'analyse par le Directeur Général. Par conséquent, le Groupe présente les lignes de services comme secteurs opérationnels. Chaque Ligne de Services est dirigée par un membre dédié du Comité Exécutif.

Les indicateurs du compte de résultat ainsi que les actifs ont été alloués conformément à ces secteurs opérationnels par Ligne de Services. Pour l'EBO, la partie des coûts relative aux coûts de structure centrale n'a pas été allouée par Ligne de Services. Les actifs du Groupe, les actifs partagés qui ne sont pas alloués par Ligne de Services se rapportent principalement à l'infrastructure partagée délivrant des prestations mutualisées aux trois lignes de services.

Le périmètre géographique et les activités couvertes par chaque secteur d'activité sont les suivants :

Segments opérationnels	Divisions commerciales	Zones géographiques
Services Commerçants	Acquisition Commerçants, Cartes Privatives et Programmes de Fidélisation, Services en Ligne, Terminaux de paiement	Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Espagne, Etats-Unis, France, Inde, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Pologne, République tchèque, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.
Services Financiers	Traitements Emetteurs, Traitements Acquéreurs, Services de Banque en Ligne, Paiement	Allemagne, Autriche, Belgique, Chine, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hong Kong, Indonésie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Singapour, Taïwan, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse.
Mobilité & Services Web Transactionnels	Services Numériques pour les Gouvernements et les Services Publics, services de Billetterie Electronique, e-Consommateur & Mobilité	Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Chili, Chine, Espagne, France, Pays-Bas et Royaume-Uni.

Les transferts et les transactions entre les différents segments sont effectués aux conditions commerciales normales qui s'appliqueraient également pour les tierces parties non liées.

Aucun contrat ne génère plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'information relative aux segments opérationnels pour la période est la suivante :

(En millions d'euros)	Services Commerçants	Services financiers	Mobilité & Services Web Transactionnels	**Total Groupe**
Exercice 2019				
Chiffre d'affaires par ligne de services	**1 119,4**	**918,4**	**343,8**	**2 381,6**
% du chiffre d'affaires	47,0%	38,6%	14,4%	100,0%
Exercice 2018				
Chiffre d'affaires par ligne de services	**624,3**	**777,0**	**319,0**	**1 720,2**
% du chiffre d'affaires	36,3%	45,2%	18,5%	100,0%

Le chiffre d'affaires de la division Services Commerçants est présenté net des commissions d'interchanges bancaires perçues pour le compte des émetteurs de cartes.

(En millions d'euros)	Services Commerçants	Services financiers	Mobilité & Services Web Transactionnels	Structure centrale	**Total Groupe**
Exercice 2019					
Excédent Brut Operationnel (EBO) par ligne de services*	**265,3**	**307,2**	**53,4**	**-23,7**	**602,1**
% du chiffre d'affaires	23,7%	33,4%	15,5%	-1,0%	25,3%
Exercice 2018					
Excédent Brut Operationnel (EBO) par ligne de services	**132,3**	**237,1**	**38,8**	**-17,1**	**391,1**
% du chiffre d'affaires	21,2%	30,5%	12,2%	-1,0%	22,7%
***Dont impact IFRS 16**	**19,2**	**15,1**	**6,4**	**0,0**	**40,6**

L'Excédent Brut Opérationnel (EBO) représente la performance opérationnelle sous-jacente des activités courantes et est déterminé de la manière suivante :

(En millions d'euros)	**Exercice 2019**	**Exercice 2018**	**Variation**
Marge opérationnelle	**442,6**	**292,9**	**149,7**
+ Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	142,9	94,9	48,0
+ Valeur nette des immobilisations cédées/mises au rebut	7,3	4,2	3,2
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions pour retraite	9,1	4,8	4,3
+/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions	0,2	-5,6	5,8
EBO	**602,1**	**391,1**	**211,0**

Les actifs non courants détaillés ci-dessus par Ligne de Services sont réconciliés avec le total actif comme suit :

(En millions d'euros)	Services Commerçants	Services financiers	Mobilité & Services Web Transactionnels	Partagés (non alloués)*	**Total Groupe**
31 décembre 2019					
Total des immobilisations par ligne de service	**2 690,3**	**1 646,1**	**100,7**	**70,3**	**4 507,6**
Goodwill	**1 873,0**	**1 215,4**	**26,1**	**0,0**	**3 114,5**
% du goodwill groupe	60,1%	39,0%	0,8%	-	100,0%
Immobilisations incorporelles	**674,8**	**324,8**	**27,1**	**20,2**	**1 047,1**
Immobilisations corporelles	**55,2**	**36,7**	**1,9**	**50,1**	**143,9**
Droit d'utilisation**	**87,3**	**69,2**	**45,6**	**0,0**	**202,1**

(*) Une partie des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas imputable directement à une ligne de service car ce sont des éléments d'actifs mutualisés et partagés entre les trois lignes de services.

(**) Impact lié à la première application d'IFRS 16

(En millions d'euros)	Services Commerçants	Services financiers	Mobilité & Services Web Transactionnels	Partagés (non alloués) *	**Total Groupe**
31 décembre 2018					
Total des immobilisations par ligne de service	**2 821,2**	**1 316,0**	**53,8**	**62,6**	**4 253,6**
Goodwill	**2 050,2**	**936,9**	**25,8**	**0,0**	**3 013,0**
% du goodwill groupe	0,7	0,3	0,0	-	1,0
Immobilisations incorporelles	**714,7**	**342,7**	**25,8**	**11,4**	**1 094,6**
Immobilisations corporelles	**56,3**	**36,4**	**2,2**	**51,2**	**146,0**
Droit d'utilisation					

(*) Une partie des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas imputable directement à une ligne de service car ce sont des éléments d'actifs mutualisés et partagés entre les trois lignes de services.

L'information par région géographique pour la période est la suivante :

(En millions d'euros)	France	Luxembourg & Pays-Bas	Belgique	Allemagne & CEE	Suisse	Europe du nord et du sud	marchés émergents	**Total Groupe**
Exercice 2019								
Chiffre d'affaires par zone géographique	**451,4**	**400,8**	**367,8**	**365,8**	**354,3**	**282,3**	**159,3**	**2 381,6**
% du chiffre d'affaires	19,0%	16,8%	15,4%	15,4%	14,9%	11,9%	6,7%	100,0%
Exercice 2018								
Chiffre d'affaires par zone géographique	**396,7**	**210,8**	**356,7**	**274,4**	**29,5**	**285,8**	**166,4**	**1 720,2**
% du chiffre d'affaires	23,1%	12,3%	20,7%	16,0%	1,7%	16,6%	9,7%	100,0%

Les actifs non courants sont principalement constitués des *goodwill* et des frais de développement capitalisés, non affectables par géographie car ils bénéficient chacun à plusieurs zones géographiques à la fois. Le reste est constitué des immobilisations corporelles qui ne sont pas significatives.

Par conséquent, il n'est pas pertinent d'indiquer l'information des actifs non courants par géographie.

3.2. Clients et comptes rattachés

Conventions/principes comptables

Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement enregistrés à leur juste valeur, puis ultérieurement à leur valeur amortie. La valeur nominale représente généralement la juste valeur initiale. En cas de paiement différé sur un an, lorsque l'effet sur la juste valeur est significatif, les créances clients et comptes rattachés sont actualisés. Le cas échéant, une provision est constituée sur une base individuelle afin de prendre en compte les problèmes de recouvrement probables.

Certains accords de services peuvent être qualifiés de contrats de location s'ils confèrent le droit d'utiliser un actif en contrepartie de paiements inclus dans la rémunération globale du contrat. Si les contrats de services contiennent un contrat de location, le Groupe est considéré comme le bailleur vis-à-vis de ses clients. Lorsque le contrat de location transfère les risques et les avantages de la propriété de l'actif à ses clients, le Groupe comptabilise les actifs détenus en location financement et les présente comme « Comptes clients et créances » pour le montant qui sera réglé à 12 mois et non « Actifs financiers courants » pour le montant à régler au-delà de 12 mois.

(En millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Actifs de contrat	172,0	152,8
Créances clients	252,4	216,4
Provisions pour créances douteuses	-10,9	-8,1
Valeur nette de l'actif	**413,5**	**361,1**
Passifs de contrat	-148,9	-128,7
Créances clients nettes	**264,7**	**232,4**
Ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO)	**31**	**33**

Les créances nettes représentent 11,1% du chiffre d'affaires total à fin 2019 (13,5% à fin 2018), ce qui correspond à une évolution similaire des actifs et des passifs de contrat.

Pour les soldes impayés de plus de 60 jours, le Groupe examine la nécessité d'une dépréciation au cas par cas au moyen d'une revue trimestrielle de ses soldes.

Balance âgée des clients

(En millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Dépassement du délai de règlement entre 0 et 30 jours	21,7	16,4
Dépassement du délai de règlement entre 30 et 60 jours	7,4	10,6
Dépassement du délai de règlement entre 60 et 90 jours	4,3	4,0
Dépassement du délai de règlement supérieur à 90 jours	15,7	15,0
Total	**49,1**	**46,0**

Note 4 Eléments opérationnels

4.1 Charges de personnel

(En millions d'euros)	Exercice 2019	% du chiffre d'affaires	Exercice 2018	% du chiffre d'affaires
Salaires & Charges sociales	-850,5	35,7%	-684,0	39,8%
Taxes, formation, intéressement et participation	-10,7	0,4%	-4,0	0,2%
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour charges de personnel	0,0	0,0%	0,2	0,0%
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour engagements de retraite	-9,1	0,4%	-4,8	0,3%
Total	**-870,3**	**36,5%**	**-692,6**	**40,3%**

4.2 Charges opérationnelles autres que charges de personnel

Glossaire

Frais de sous-traitance directs.

Les coûts de sous-traitance comprennent le coût des services sous-traités, dont environ la moitié est généralement de la sous-traitance informatique. L'autre moitié provient d'autres services externalisés, qui comprennent principalement des services non informatiques tels que l'impression, le courrier et d'autres activités de préparation de relevés et des services de guichets automatiques. Le niveau de ces dépenses au cours d'une période donnée dépend principalement du nombre de projets en phase de projet, dont le Groupe peut décider d'externaliser plutôt que de gérer en interne, ainsi que les volumes de clients, qui entraînent des coûts qui dépendent volume, tels que l'impression, le mailing et les relevés.

Redevance de Schéma de paiement.

Inclus les frais versés à Visa, MasterCard et Bancontact (système de cartes de débit belges) dans le cadre des activités d'acquisition commerçant du Groupe.

Coûts de production capitalisés.

Les charges d'exploitation sont présentées nettes des coûts de production capitalisés. Les coûts de développement d'applications spécifiques pour des clients ou de solutions technologiques mises à la disposition d'un groupe de clients dont la durée de vie utile de l'actif sous-jacent est supérieure à un an sont capitalisés. Leur montant global est compensé dans le compte de résultat via ce poste.

(En millions d'euros)	Exercice 2019	% du chiffre d'affaires	Exercice 2018	% du chiffre d'affaires
Charges opérationnelles	-406,2	-17,1%	-324,2	-18,8%
Sous-traitance - Direct	-371,0	-15,6%	-290,4	-16,9%
Redevances Schéma de paiements	-181,4	-7,6%	-65,4	-3,8%
Sous-total charges	**-958,6**	**-40,3%**	**-680,0**	**-39,5%**
Amortissements des immobilisations	-142,9	-6,0%	-94,9	-5,5%
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions	-0,2	0,0%	5,3	0,3%
Plus et moins-values d'immobilisations cédées	-3,8	-0,2%	-4,0	-0,2%
Pertes sur créances irrécouvrables	-5,4	-0,2%	-4,4	-0,3%
Production immobilisée	42,1	1,8%	43,1	2,5%
Sous-total autres charges	**-110,2**	**-4,6%**	**-54,8**	**-3,2%**
Total	**-1 068,8**	**-44,9%**	**-734,8**	**-42,7%**

Les dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles incluent 39,1 millions d'euros d'amortissements des droits d'utilisation (Cf. Note 9 droits d'utilisation et dettes de loyer)

4.3 Fournisseurs et comptes rattachés

(En millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Dettes fournisseurs	318,4	363,8
Dettes fournisseurs	**318,4**	**363,8**
Paiements d'avance	-11,9	-1,6
Charges constatées d'avance	-50,6	-60,6
Total	**255,9**	**301,6**
Ratio fournisseur en nombre de jours (DPO)	**73**	**87**

L'échéance des dettes fournisseurs et comptes rattachés est à moins d'un an.

4.4 Autres actifs et passifs courants

Conventions/principes comptables

Règles de présentation des actifs et des passifs courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, lequel peut s'étendre au-delà des douze mois suivant la clôture de l'exercice. Tous les autres actifs et passifs sont non courants. Les actifs et les passifs courants à l'exclusion de la part à court terme des emprunts, des créances financières et des provisions constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

Stocks

Les stocks comptabilisés dans le poste « Autres actifs courants », essentiellement stocks de terminaux, sont évalués au plus faible de leurs coûts et de leurs valeurs nettes de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les frais accessoires.

Autres actifs courants

(En millions d'euros)		Exercice 2019	Exercice 2018
Stocks		41,2	35,0
Etat – Créances de TVA		22,8	43,9
Charges constatées d'avance	Note 4.3	50,6	60,6
Autres créances et actifs courants		115,8	43,2
Acomptes reçus	Note 4.3	11,9	1,6
Total		**242,3**	**184,2**

Les autres créances incluent 46,3 millions d'euros envers SIX relatifs aux ajustements post clôture de l'acquisition de SIX Payment Services.

Autres PASSIFS courants

(En millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Passifs de contrat	148,9	128,7
Personnel et comptes rattachés	106,6	99,2
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48,9	46,2
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	59,6	61,1
Autres dettes d'exploitation	75,4	52,6
Total	**439,4**	**387,8**

L'échéance des Autres passifs courants est à moins d'un an à l'exception des produits constatés d'avance dont l'échéance varie en fonction des termes spécifiques des contrats.

4.5 Activités d'intermédiation

Conventions/principes comptables

L'activité d'Acquisition Commerçants (Commercial Acquiring) de Worldline consiste à gérer le processus d'autorisation de paiement par carte bancaire des clients des commerçants. Le rôle principal de l'Acquéreur consiste à transférer les fonds reçus dans le cadre d'une transaction par carte de la banque émettrice du porteur de carte au compte bancaire du commerçant.

A travers ces activités d'intermédiation, Worldline et ses filiales font face à des fluctuations de trésorerie dues au délai qui peut exister entre le paiement fait aux commerçants et la réception des fonds de la part des schémas de paiement (Visa, MasterCard ou les autres schémas de paiement). Des commissions d'interchange sont également définies par ces schémas de paiement, excepté quand un contrat bilatéral existe entre l'Acquéreur et l'Emetteur de la carte. Worldline n'ayant pas conclu ce type d'accord avec les Emetteurs, les commissions d'interchange sont ainsi totalement fixées par les schémas de paiement.

Le Groupe isole sur des lignes dédiées les actifs et passifs courants liés à ses activités d'intermédiation (y compris les commissions d'interchange).

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances liées à l'activité d'intermédiation	789,7	786,4
Fonds liés à l'activité d'intermédiation	263,7	365,1
Total des créances liées à l'activité d'intermédiation	**1 053,4**	**1 151,4**
Dettes liées à l'activité d'intermédiation	1 053,4	1 151,4
Total des dettes liées à l'activité d'intermédiation	**1 053,4**	**1 151,4**

Note 5 Autres produits et charges opérationnels

Conventions/principes comptables

Les « Autres produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels et peu fréquents. Ils sont présentés après la marge opérationnelle.

Les dotations et reprises de provisions pour réorganisation et rationalisation et coûts associés sont classées dans le compte de résultat en fonction de leur nature :
- Les réorganisations directement liées aux activités opérationnelles sont classées en marge opérationnelle ;
- Les réorganisations liées aux regroupements d'entreprises ou considérées comme des plans inhabituels et peu fréquents sont classées en « Autres charges opérationnelles » ;
- Si un plan de réorganisation est comptabilisé en « Autres charges opérationnelles », les dépenses de rationalisation et coûts associés sur les locaux et bâtiments, relatives au plan, sont également présentées en « Autres charges opérationnelles ».

Les « Autres produits et charges opérationnels » incluent également les litiges majeurs, les plus et moins-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles, les pertes de valeur des actifs non financiers, l'amortissement des relations clients et brevets, l'amortissement des plans de rémunération fondés sur des actions et tout autre produit ou charge considéré comme inhabituel et peu fréquent.

Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription d'actions et des actions gratuites représentant des paiements fondés sur des actions, dénoués en instruments de capitaux propres, sont régulièrement attribuées aux dirigeants et à certains employés. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle de Black et Scholes de valorisation des options et en tenant compte d'hypothèses de rotation du personnel et d'atteinte de condition de performance. Les variations de juste valeur des instruments après la date d'attribution n'ont aucun impact sur la valorisation initiale. La juste valeur des instruments est comptabilisée linéairement en « Autres charges et produits opérationnels » depuis 2016, pendant la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

Les plans d'actionnariat salariés permettent aux employés de souscrire à des actions du Groupe à un prix incluant une décote. Les actions sont soumises à une période d'incessibilité. La méthode d'évaluation de la charge de ces plans prend en compte :
- Le prix d'exercice correspondant à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de bourse précédant la date d'attribution ;
- La décote octroyée aux salariés ;
- Le nombre d'actions gratuites attribuées en fonction des souscriptions individuelles ;
- L'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de restriction dans la mesure où cela affecterait le prix que paierait un intervenant du marché bien informé et consentant pour ces actions ; et
- La date d'attribution des droits qui est la date d'annonce du plan et de ses conditions générales (y compris le prix d'exercice) aux salariés.

(En millions d'euros)	**Exercice 2019**	**Exercice 2018**
Réorganisation des effectifs	-3,8	-3,6
Rationalisation et frais associés	-3,3	-3,9
Coûts d'intégration et d'acquisition	-39,6	-39,8
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions & coûts associés	-19,9	-16,2
Amortissement de la Relation Clients et des brevets	-75,9	-20,9
Autres	-5,7	-2,5
Total	**-148,3**	**-86,9**

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des options de souscription d'actions de Worldline SA en circulation durant l'exercice :

	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)
En circulation en début d'année	**2 125 477**	**24,8**	**2 270 174**	**21,2**
Attribuées durant l'année	229 150	55,3	262 000	52,9
Annulées durant l'année	0	0,0	-14 500	26,8
Exercées durant l'année	-408 916	21,1	-392 197	22,4
En circulation en fin de période	**1 945 711**	**29,4**	**2 125 477**	**24,8**
Exerçables à la fin de l'année, en dessous du cours de l'action à la fin de l'exercice *	**1 454 561**	**21,1**	**1 863 477**	**20,9**

* Cours de l'action à la clôture annuelle : 63,45 euros en 2019 et 42,20 en 2018.

Note 6 Actifs et passifs financiers et résultat financier

6.1 Résultat financier

Le résultat financier du Groupe s'est soldé par un produit net de 121,7 millions d'euros sur la période contre une charge de 20,4 millions en 2018, et était composé :

- d'un coût de l'endettement financier net de 5,5 million d'euros (contre 0,8 million d'euros en 2018) ; et
- de produits financiers non opérationnels de 127,2 millions d'euros (contre une charge de 19,6 millions d'euros en 2018).

Le coût de l'endettement financier net 5,5 million d'euros, était composé de :

- 6,3 millions d'euros de coûts sur l'endettement brut des filiales du Groupe correspondant à un taux moyen annualisé de 0,6%. Ces coûts inclus les intérêts liés à l'OCEANE pour 2,6 millions d'euros et à l'emprunt obligataire pour 0,6 million d'euros ; et
- 0,8 million d'euros de rémunération sur la trésorerie brute des filiales du Groupe représentant un taux moyen annualisé de 0,1%.

Les produits financiers non opérationnels étaient principalement composés de :

- L'annulation de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de SIX Payment Services représentant un produit de 117,6 millions d'euros (cf. Note 1 Variation de périmètre) ;
- La reconnaissance de la réévaluation des actions de préférence Visa au compte de résultat pour 24,2 millions d'euros ;
- De pertes nettes de change pour 9,7 millions d'euros ;
- De l'impact d'IFRS 16 pour 3,6 millions d'euros ;
- Coûts financiers liés aux engagements de retraite pour 2,3 millions d'euros. Ces coûts représentent la différence entre les coûts de désactualisation des obligations des régimes à prestations définies et les rendements notionnels générés par les actifs financiers des régimes faisant l'objet de préfinancements (cf. Note 10 Régimes de retraites et autres avantages à long terme).

6.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conventions/principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en banque et les instruments financiers tels que les titres de marché monétaire. Ces instruments financiers sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et ont une échéance courte, généralement inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition. Certains instruments, tels que les dépôts à terme, ayant une échéance initiale plus longue mais prévoyant un retrait anticipé et une garantie du capital peuvent également être classés dans la catégorie des équivalents de trésorerie dans certaines circonstances. Les titres du marché monétaire sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Pour les entités ayant souscrit à l'accord de convention de trésorerie du Groupe, les positions bilancielles de disponibilités et de découverts bancaires relative à cet accord sont globalisées et seule la position nette créditrice ou débitrice est présentée dans le bilan consolidé du Groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de contreparties de banques et d'institutions financières, dont la majorité sont notées de A- à AA-. La dépréciation de la trésorerie et de l'équivalent de trésorerie est calculée en fonction de la probabilité de défaillance de S&P.

(En millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Disponibilités et autres équivalents de trésorerie	499,8	214,8
Comptes courants avec les entités Atos à l'actif	0,0	-2,6
Valeurs mobilières de placement monétaires	0,8	0,5
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**500,6**	**212,8**
Découverts	-24,5	-98,4
Comptes courants avec les entités Atos au passif	0,0	-19,2
Total trésorerie passive	**-24,5**	**-117,6**
Total trésorerie et équivalents de trésorerie nets	**476,0**	**95,2**

6.3 Actifs financiers non courants

Conventions/principes comptables

Investissements dans des sociétés non consolidées

Le Groupe détient des actions dans des sociétés sans influence notable ni contrôle. Les placements dans des sociétés non consolidées sont traités comme comptabilisés à leur juste valeur. Pour les actions cotées, la juste valeur correspond au cours de l'action à la date de clôture.

Action de préférence Visa

L'analyse appliquée l'IFRS 9 est celle d'un instrument de dette. Le traitement comptable des instruments de dette est déterminé par le modèle économique de l'instrument financier et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie entrants des instruments financiers. Il est entendu que les actions de préférence convertibles Visa ne satisfont pas au critère SPPI (paiement unique de principal et d'intérêts) parce que les flux de trésorerie générés par ces actions comprennent une indexation de la valeur des actions Visa, et que cette indexation entraîne une variabilité qui ne représente pas uniquement un paiement du principal et des intérêts. Dans cette situation, le traitement comptable est la juste valeur par le biais du compte de résultat.

(En millions d'euros)		Exercice 2019	Exercice 2018
Actifs de régime de retraite	Note 10	16,4	8,9
Juste valeur des participations non consolidées net des dépréciations		76,6	78,1
Titres comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence		4,5	2,9
Autres*		4,6	22,1
Total		**102,1**	**112,0**

** Le poste "Autres" inclut les prêts, les dépots et les garanties.*

L'augmentation de la juste valeur des placements non consolidés est principalement due :

- Aux actions de préférence Visa pour 24,2 millions ;
- A la dépréciation des actions Twint pour 26,5 millions d'euros.

La baisse des autres éléments s'explique principalement par le paiement différé lié à la cession de l'action Visa Europe précédemment détenue par Worldline et payée au cours du premier semestre 2019.

Les titres comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence sont relatifs à la participation dans la société In-Touch.

6.4 Emprunts

Conventions/principes comptables

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur, nette des frais d'émission de dette directement rattachables. Les emprunts sont ensuite évalués au coût amorti. Le calcul du taux d'intérêt effectif prend en compte les paiements d'intérêts et l'amortissement des coûts d'émission de la dette.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis en charges financières sur la durée de vie de l'emprunt via la méthode du TIE. La valeur résiduelle des frais d'émission d'emprunts remboursés par anticipation est comptabilisée en charge de l'exercice dès qu'il est probable que la durée de l'emprunt sera raccourcie, compte tenu de l'intention d'exercer la clause de remboursement anticipé.

Les découverts bancaires sont enregistrés dans la partie courante des emprunts.

(En millions d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Contrats de location-financement				0,6	2,7	3,3
Découverts et cash pooling	24,53		24,5	98,4	-	98,4
Comptes courants avec les entités Atos				19,2	-	19,2
Autres passifs financiers	63,1		63,1	9,3	117,6	126,9
OCEANE		557,4	557,4			
Emprunt obligataire		496,7	496,7			
Total passifs financiers	**87,7**	**1 054,2**	**1 141,8**	**127,5**	**120,3**	**247,8**

Les comptes courants ayant une maturité à court terme – moins d'un mois – ne font pas l'objet de rémunération.

La baisse des "autres passifs financiers" est liée à l'annulation de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de SIX Payment Services (cf. Note 1 variation de périmètre). Le solde à la clôture de l'exercice est relatif aux billets de trésorerie.

Passifs financiers libellés en devises étrangères

(En millions d'euros)	CHF	EUR	SGD	Autres monnaies	Total
31 décembre 2019	-	1 141,8	-	-	**1 141,8**
31 décembre 2018	202,3	33,3	8,8	3,5	**247,8**

Echéancier des passifs financiers non courants

(En millions d'euros)	2021	2022	2023	2024	>2024	Total
OCEANE	-	-	-	-	557,4	557,4
Emprunt obligataire	-	-	-	496,7	-	496,7
Passifs financiers à long terme au 31 décembre 2019	**-**	**-**	**-**	**496,7**	**557,4**	**1 054,2**

(En millions d'euros)	2020	2021	2022	2023	>2023	Total
Contrats de location-financement	0,6	0,6	0,6	0,4	0,5	2,7
Autres passifs financiers	117,6	-	-	-	-	117,6
Passifs financiers à long terme au 31 décembre 2018	**118,2**	**0,6**	**0,6**	**0,4**	**0,5**	**120,3**

Emission d'une OCEANE

Le 30 juillet 2019, le Groupe a finalisé une nouvelle émission d'obligations convertibles et / ou échangeables en actions Worldline nouvelles ou existantes (OCEANE), à échéance le 30 juillet 2026. La valeur nominale de cet emprunt était de 600 millions d'euros, soit 5 813 953 obligations d'une valeur nominale de 103,20 euros chacune. Cette OCEANE est classée en tant qu'instrument financier composé et, en tant que tel, entre dans le champ d'application de la norme IAS 32, qui impose une comptabilisation séparée au bilan de la composante capitaux propres (l'option d'achat que le porteur détient en vue de convertir son obligation en action) et la composante dette (l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie).

La juste valeur de la dette au bilan incluse dans les dettes à long terme, est calculée par référence au taux du marché pour une obligation non convertible.

La différence entre la valeur faciale de l'emprunt obligataire et sa juste valeur est affectée en capitaux propres dans les autres réserves nets d'impôts différés. L'OCEANE est émise à un taux d'intérêt nominal de 0%. Le taux moyen du marché pour une obligation de maturité équivalente au moment de l'émission aurait été de 0,9%. La juste valeur de la composante dette équivaut à 554,8 millions d'euros à l'origine et la juste valeur de la composante capitaux propres s'élève à 82,0 millions d'euros, après déduction de l'option d'achat de l'émetteur et des frais d'émission (5,2 millions d'euros au prorata entre les composantes dettes et capitaux propres). Après déduction des frais d'émission et reclassement de la composante capitaux propres des obligations, le taux d'intérêt effectif est de 1,13%. Au 31 décembre 2019, le ratio de conversion est d'une obligation pour une action.

OCEANE	
Date de l'opération	30.07.2019
Date d'échéance	30.07.2026
Montant de l'émission (en valeur):	600 M€
Montant de l'émission (en pourcentage):	107%
Valeur de remboursement (en pourcentage)	100%
Nombre de titres :	5 813 953
Coupon (en pourcentage) :	0%
Valeur nominale par titre :	103,2
Valeur d'émission par titre :	110,424
Ratio initial de conversion	Une action par obligation
Produit brut de l'émission :	642 M€

Emission d'un emprunt obligataire

Le 18 septembre 2019, le Groupe a émis un emprunt obligataire à échéance le 18 septembre 2024. La valeur nominale de cet emprunt était de 500 millions d'euros, soit 5 000 obligations d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune. Les obligations portent un coupon annuel de 0,25%. La dette a été comptabilisée au coût amorti. Les frais d'émission sont amortis en résultat sur la durée de vie de l'obligation.

Emprunt obligataire	
Date de l'opération	18.09.2019
Date d'échéance	18.09.2024
Montant de l'émission (en valeur):	500 M€
Montant de l'émission (en pourcentage):	99,5%
Valeur de remboursement (en pourcentage)	100%
Nombre de titres :	5 000
Coupon (en pourcentage) :	0,25%
Valeur nominale par titre :	100 000 €
Valeur d'émission par titre :	99 500 €
Produit brut de l'émission :	497,5 M€

La comparaison entre la valeur d'apport et la juste valeur des emprunts et la suivante:

(En millions d'euros)	Valeur d'apport	Juste valeur	Taux d'intérêt effectif
OCEANE (*)	557,4	655,6	1,13%
Emprunt obligataire	496,7	497,4	0,41%
Total passifs financiers	**1 054,2**	**1 153,0**	

(*) La juste valeur de l'emprunt obligataire convertible inclut à la fois la composante dette et capitaux propres.

Variation de l'endettement net sur l'exercice

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Endettement net en début de période	**-35,0**	**309,1**
Souscription de nouveaux emprunts	-1 050,9	-0,6
Autres emprunts	-63,0	
Contrepartie éventuelle	117,6	-117,6
Remboursement d'emprunts à long et moyen termes	9,2	15,8
Variation de trésorerie à court terme	378,8	-236,7
Nouveaux contrats de location-financement	0,0	-2,4
Incidence des variations de cours des monnaies étrangères sur les emprunts à long et moyen termes	2,1	-2,4
Endettement net en fin de période	**-641,3**	**-35,0**

Réconciliation de l'endettement net en fin de période

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	500,6	212,8
Passifs financiers non courants	-1 054,2	-120,3
Part à moins d'un an des passifs financiers	-87,7	-127,5
Total	**-641,3**	**-35,0**

Note 7 Charges d'impôts

Conventions/principes comptables

Impôts courants et différés

La charge d'impôts correspond aux impôts exigibles à payer et aux impôts différés. Un impôt différé est calculé sur toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon la méthode du report variable. L'impôt différé est évalué en utilisant le taux d'imposition officiel qui sera en vigueur à la date de clôture de l'exercice où les différences temporaires se résorberont.

En cas de variation des taux d'impôts, les impôts différés sont ajustés en contrepartie du compte de résultat sauf si les variations concernent des éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » ou directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau d'une même entité fiscale lorsqu'elle a le droit de compenser les montants ainsi comptabilisés. Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux pertes fiscales reportables sont comptabilisés lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables pendant leur période de validité, en tenant compte d'informations historiques et prévisionnelles.

Les impôts différés passifs sur les différences temporaires liées au goodwill sont comptabilisés dans la mesure où les différences temporaires ne résultent pas de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les impôts différés actifs sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an à la clôture, sur la base des données à fin décembre, des données budgétaires et des données issues des tests de dépréciation.

Évaluation des reports de pertes fiscales constatés

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans les reports de pertes fiscales lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible et que les reports de pertes fiscales peuvent être utilisés. Les estimations des bénéfices imposables et de l'utilisation des reports de pertes fiscales ont été préparées sur la base des prévisions de profits et pertes telles qu'elles figurent dans les plans d'affaires triennaux (d'autres durées peuvent s'appliquer en raison de spécificités locales).

IFRIC 23

Le Groupe a appliqué l'interprétation IFRIC 23 relative aux positions fiscales incertaines depuis le 01 janvier 2019 en utilisant l'approche rétrospective. Le Groupe a revu son traitement fiscal et a conclu qu'aucun impact significatif ne devait être pris en compte. Aucun ajustement n'a impacté les capitaux propres. Un passif est comptabilisé lorsqu'un risque fiscal résultant de positions prises par le Groupe, ou l'une de ses filiales, est considéré comme probable.

7.1 Impôts courants et différés

(En millions d'euros)	**Exercice 2019**	**Exercice 2018**
Impôts courants	-87,4	-56,0
Impôts différés	12,4	10,7
Total	**-75,0**	**-45,3**

7.2 Taux effectif d'impôt

La différence entre le taux courant d'imposition en France et le taux effectif d'impôt se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat net avant impôt	416,0	185,5
Taux courant d'imposition français	34,4%	34,4%
Impôt théorique au taux courant français	**-143,2**	**-63,9**
Effet des différences permanentes	52,6	11,0
Ecart de taux sur sociétés étrangères	30,2	17,6
Effet des actifs d'impôt non reconnus	-2,0	-6,4
Effets des charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-4,6	-3,4
Effet des changements de taux sur les impôts différés	5,4	0,8
Retenues à la source	-1,8	-1,2
CVAE nette d'impôt	-3,5	-3,0
Crédits d'impôt français	0,7	1,9
Autres	-8,7	1,3
Charge d'impôt du Groupe	**-75,0**	**-45,3**
Taux effectif d'impôt	**18,0%**	**24,4%**

7.3 Impôts différés

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Impôts différés actifs	26,5	51,5
Impôts différés passifs	206,5	191,7
Total	**-180,0**	**-140,2**

7.4 Décomposition des actifs et passifs d'impôts différés par nature

(En millions d'euros)	Déficits fiscaux reportables	Intangibles relatifs à l'allocation du prix d'acquisition	Immobilisations	Retraites	Autres	Total
Au 31 décembre 2017	**24,8**	**-33,0**	**-54,9**	**31,7**	**26,5**	**-5,0**
Résultat de l'exercice	8,2	5,6	2,5	2,8	-8,5	10,6
Variation du périmètre	0,6	-161,3	-1,7	1,0	11,3	-150,1
Capitaux propres	-	-	-0,1	2,3	1,5	3,8
Reclassements	-	-0,2	4,3	-	-3,0	1,2
Différences de change	-0,1	0,6	-0,4	-	-1,1	-0,8
Au 31 décembre 2018	**33,6**	**-188,2**	**-50,2**	**37,8**	**26,8**	**-140,2**
Résultat de l'exercice	-2,4	9,6	-1,1	2,0	4,3	12,4
Variation du périmètre	-	-13,8	-	-3,6	-13,9	-31,3
Capitaux propres	-	-	-	4,1	-19,7	-15,6
Reclassements	-6,7	-3,7	5,3	-0,2	5,3	-
Différences de change	-	-3,8	-	-0,6	-0,8	-5,2
Au 31 décembre 2019	**24,5**	**-199,9**	**-46,0**	**39,5**	**2,0**	**-180,0**

7.5 Echéancier des déficits fiscaux reportables (en base)

(En millions d'euros)	Exercice 2019			Exercice 2018		
	Reconnus	**Non reconnus**	**Total**	**Reconnus**	**Non reconnus**	**Total**
2021	0,0	8,7	8,7	0,3	8,9	9,2
2022	0,0	0,0	-	-	-	-
Déficits fiscaux reportables à plus de 5 ans	10,3	3,3	13,6	0,0	0,9	0,9
Déficits fiscaux reportables ayant une échéance	**10,3**	**12,0**	**22,3**	**0,3**	**9,8**	**10,1**
Déficits fiscaux reportables indéfiniment	**86,7**	**112,0**	**198,7**	**116,4**	**84,3**	**200,7**
Total des déficits fiscaux reportables	**97,0**	**124,0**	**221,0**	**116,7**	**94,1**	**210,8**

Les pays disposants des déficits fiscaux reportables les plus importants sont au Luxembourg (92,2 millions d'euros), en France (82,6 millions d'euros), en Espagne (16,7 millions d'euros), en Allemagne (12,2 millions d'euros) et en Pologne (12 millions d'euros).

7.6 Actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Déficits fiscaux reportables	31,8	25,3
Différences temporaires	20,4	24,0
Total	**52,2**	**49,3**

Note 8 *Goodwill* et actifs immobilisés

8.1 *Goodwill*

Conventions/principes comptables

Le goodwill représente l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise sur le montant net des actifs et passifs identifiables repris à date d'acquisition. Si le montant net des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, après réévaluation, est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise, la différence est reconnue immédiatement en produit au compte de résultat.

Le goodwill est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation. Le goodwill est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représentent au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Les UGT correspondent aux lignes de services définies par IFRS 8.

La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur doit être comptabilisée en résultat opérationnel.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an par comparaison de sa valeur comptable et de sa valeur recouvrable à la date de clôture sur la base des données de décembre et de projections de flux de trésorerie basées sur les données budgétaires couvrant une période de trois ans. La fréquence du test peut être plus courte si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable n'est pas recouvrable.

De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :
- Un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- Une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- La perte d'un client majeur ;
- La croissance significative des taux d'intérêt.

Tests de dépréciation :

Le Groupe vérifie au moins une fois par an si le goodwill a subi une perte de valeur, conformément aux méthodes comptables. Les montants recouvrables d'Unités Génératrices de Trésorerie sont déterminés en fonction de calculs de la valeur d'usage ou de leur juste valeur diminuée des coûts des ventes. Ces calculs nécessitent l'utilisation d'estimations.

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	Cessions Dépréciations	Regroupement d'entreprises	Variations de change	31 décembre 2019
Valeur brute	3 013,6		47,9	53,5	**3 115,1**
Perte de valeur	-0,6				**-0,6**
Valeur nette	**3 013,0**	**-**	**47,9**	**53,5**	**3 114,5**

(En millions d'euros)	31 décembre 2017	Cessions Dépréciations	Regroupement d'entreprises	Variations de change	31 décembre 2018
Valeur brute	934,4		2 087,4	-8,2	**3 013,6**
Perte de valeur	-0,6				**-0,6**
Valeur nette	**933,8**		**2 087,4**	**-8,2**	**3 013,0**

Au 31 décembre 2019, le goodwill correspond principalement à :

- 2 178,4 millions d'euros relatifs à l'acquisition de SIX Payment Services (voir Note 1) ;
- 437,9 millions d'euros relatifs aux acquisitions Equens/Paysquare et Cataps ;
- 243,3 millions d'euros relatifs à l'acquisition Banksys ;
- 50,2 millions d'euros relatif à l'acquisition de MRL Posnet ;
- 41,3 millions d'euros relatif à l'acquisition de First Data Baltics ;
- 33,2 millions d'euros relatif à l'acquisition de Digital River World Payments.

Le goodwill est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), elles-mêmes correspondant aux trois secteurs opérationnels présentés dans la Note 3.1 Information sectorielle:

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Services Commerçants	1 873,0	2 050,2
Services financiers	1 215,4	936,9
Mobilité & Services Web Transactionnels	26,1	25,8
Total	**3 114,5**	**3 013,0**

La base de calcul du montant recouvrable tient compte les hypothèses suivantes :

- Les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée de trois ans sont déterminés avec une hypothèse de taux de croissance perpétuelle de 2,5%. Ce taux reflète les perspectives propres au secteur des paiements, et ;
- Les taux d'actualisation à appliquer à chaque UGT sont déterminés en fonction du coût moyen pondéré du capital du Groupe puis ajustés afin de prendre en compte les taux spécifiques d'impôts. Le Groupe a décidé que le coût moyen pondéré du capital serait déterminé avec une prime de risque de marché fixée à 9,3%, afin de refléter les hypothèses long terme retenues pour le test de dépréciation du goodwill.

Le taux d'actualisation de 7,5% est appliqué à toutes les UGT (Services Commerçants, Services Financiers et Mobilité & Services Web Transactionnels).

Sur la base des tests de dépréciation réalisés en fin d'année, aucune perte de valeur n'a été identifiée au 31 décembre 2019.

Une variation de plus ou moins 50 points de base des paramètres clés retenus pour les tests (taux de marge opérationnelle, taux d'actualisation et taux de croissance perpétuelle) ne conduirait pas à constater de dépréciation.

8.2 Immobilisations incorporelles

Conventions/principes comptables

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill sont principalement constituées de logiciels et de licences d'utilisation acquis directement par le Groupe, des coûts internes de développement de solutions informatiques ainsi que de logiciels et de relations clients acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Aucune immobilisation incorporelle résultant de travaux de recherche (ou d'une phase de recherche sur un projet interne) n'est reconnue. Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou dans le cadre de phase de recherche de projet interne) sont reconnues en charges lorsqu'elles sont encourues.

Une immobilisation incorporelle résultant de travaux de développement (ou d'une phase de développement sur projet interne) peut être reconnue si et seulement si une entité peut démontrer l'ensemble des éléments suivants :
- La capacité technique à réaliser l'immobilisation incorporelle pour l'utiliser ou la vendre ;
- L'intention et la capacité d'achever le développement du logiciel et de l'utiliser ou de le vendre ;
- La capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La probabilité que des avantages économiques futurs résultent de l'utilisation de cette immobilisation incorporelle doit être démontrée ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'immobilisation incorporelle ; et
- La capacité de mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle durant sa phase de développement.

Les frais de développement immobilisés correspondent à des actifs développés pour l'utilisation propre du Groupe, à des projets d'application spécifique pour des clients ou à des solutions technologiques innovantes mises à la disposition d'un groupe de clients. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas pour s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation. Ne sont capitalisés que les coûts de développement directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la Direction.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 12 ans pouvant se décomposer en 2 catégories :
- Pour les développements relatifs à des activités à cycle court ou liés à des contrats à courte durée, la période d'amortissement se situe entre 3 et 7 ans ;
- Pour les développements basés sur des technologies à lente obsolescence et utilisés sur des activités à cycle long et des contrats de longue durée, la durée d'amortissement est de 5 à 12 ans avec un scenario standard de 7 ans. C'est le cas notamment des plateformes de paiement mutualisées.

Une immobilisation incorporelle liée aux relations clients et au carnet de commandes générés lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisée en tant que relations clients. La valeur de cet actif repose sur des hypothèses de conditions contractuelles de renouvellement et sur les flux actualisés de ces contrats. Cet actif est amorti sur une estimation de sa durée de vie moyenne.

La valeur de la technologie développée acquise est issue d'une approche par les revenus basée sur la méthode de l'allégement de la redevance. Cette méthode repose sur (i) des hypothèses sur la courbe d'obsolescence de la technologie et (ii) sur le taux de redevance théorique applicable à des technologies similaires, afin de déterminer les flux de trésorerie actualisés que cette technologie devrait générer sur leur durée de vie utile restante prévue. La technologie développée est amortie sur une estimation de sa durée de vie moyenne. La méthode des coûts peut également être mise en œuvre en tant que méthode secondaire pour obtenir une valeur indicative à des fins de cohérence. Cette méthode repose sur des hypothèses de coûts qui devraient être engagées pour reproduire un nouvel élément similaire ayant la plus grande utilité équivalente à l'actif évalué. Au contraire, si la technologie est considérée comme le moteur le plus important pour l'entreprise, une méthode de rémunération excédentaire pourrait également être mise en œuvre.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, pour les solutions informatiques développées en interne, en marge d'exploitation. Les relations clients, brevets, technologies et marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile prévue, n'excédant généralement pas 19 ans ; toute dépréciation connexe est comptabilisée dans les autres charges opérationnelles.

Pertes de valeur des actifs autres que le goodwill

A la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs aient subi une perte de valeur.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle l'actif appartient. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie prises individuellement ; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'Unités Génératrices de Trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable.

(En millions d'euros)	Logiciels et licenses d'utilisation	Relations clients / brevets	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
Au 1er janvier 2019	**767,9**	**608,5**	**23,2**	**1 399,6**
Acquisitions	24,6	0,5		25,2
Coûts de développement capitalisés	42,1			42,1
Impact regroupement d'entreprises	-16,8	7,2	7,5	-2,1
Cessions	-23,2	-0,9	0,0	-24,1
Différences de change	3,9	11,0	9,1	24,0
Au 31 décembre 2019	**798,6**	**626,3**	**39,7**	**1 464,7**
Amortissements cumulés				
Au 1er janvier 2019	**-217,8**	**-66,7**	**-20,7**	**-305,2**
Amortissements de l'exercice	-53,3	-75,9		-129,3
Cessions	21,3	0,9		22,2
Différences de change	-3,4	-0,5	-1,3	-5,2
Au 31 décembre 2019	**-239,3**	**-148,8**	**-29,4**	**-417,5**
Valeur nette				
Au 1er janvier 2019	**550,0**	**541,8**	**2,5**	**1 094,3**
Au 31 décembre 2019	**559,3**	**477,5**	**10,3**	**1 047,1**

(En millions d'euros)	Logiciels et licenses d'utilisation	Relations clients / brevets	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
Au 1er janvier 2018	**377,5**	**192,8**	**24,1**	**594,3**
Acquisitions	10,9		0,8	11,7
Coûts de développement capitalisés	43,1			43,1
Impact regroupement d'entreprises	339,8	417,9		757,7
Cessions	-5,9			-5,9
Différences de change	-0,8	-2,2	-0,7	-3,7
Autres	3,2		-0,9	2,4
Au 31 décembre 2018	**767,9**	**608,5**	**23,2**	**1 399,6**
Amortissements cumulés				
Au 1er janvier 2018	**-175,1**	**-45,7**	**-21,0**	**-241,7**
Amortissements de l'exercice	-49,1	-21,0		-70,1
Cessions	5,5			5,5
Différences de change	0,6		0,3	0,8
Autres	0,2		0,0	0,2
Au 31 décembre 2018	**-217,8**	**-66,7**	**-20,7**	**-305,2**
Valeur nette				
Au 1er janvier 2018	**202,4**	**147,1**	**3,1**	**352,6**
Au 31 décembre 2018	**550,0**	**541,8**	**2,5**	**1 094,3**

La capitalisation de coûts de développement est liée à la modernisation des plateformes technologiques pour 42,1 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, la valeur nette des projets capitalisés est de 185,3 millions d'euros.

8.3 Immobilisations corporelles

Conventions/principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur les durées d'utilité attendues suivantes :

- Constructions : 20 ans ;
- Agencements et installations : 5 à 20 ans ;
- Matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- Matériel de transport : 4 ans ;
- Matériel et mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

(En millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
Au 1er janvier 2019	**62,8**	**277,4**	**38,9**	**379,0**
Acquisitions	5,7	51,6	2,4	59,7
Impact regroupement d'entreprises		-0,2		-0,2
Cessions		-30,5	-0,8	-31,3
Différences de change	0,1	1,7	-0,5	1,3
Reclassement IAS 17 en droit d'utilisation *	-1,8	-5,6		-7,5
Autres	0,4	9,3	-11,3	-1,7
Au 31 décembre 2019	**67,1**	**303,6**	**28,7**	**399,4**
Amortissements cumulés				
Au 1er janvier 2019	**-44,8**	**-168,3**	**-19,9**	**-233,0**
Amortissements de l'exercice	-4,5	-43,7	-2,0	-50,3
Sorties de périmètre		24,3	0,3	24,6
Différences de change	-0,1	-1,2	0,2	-1,1
Reclassement IAS 17 en droit d'utilisation *	1,5	3,5		5,0
Autres	-0,1	-1,9	1,3	-0,7
Au 31 décembre 2019	**-48,1**	**-187,2**	**-20,2**	**-255,5**
Valeur nette				
Au 1er janvier 2019	**18,0**	**109,1**	**19,0**	**146,0**
Au 31 décembre 2019	**19,0**	**116,4**	**8,5**	**143,9**

* Impact lié à la première application d'IFRS 16 (Cf note principes et méthodes comptables)

(En millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
Au 1er janvier 2018	**60,8**	**268,5**	**31,2**	**360,5**
Acquisitions	4,0	32,1	12,4	48,5
Impact regroupement d'entreprises	0,0	22,8	1,9	24,7
Cessions	-1,5	-44,4	-1,3	-47,2
Différences de change	-0,1	-2,6	-2,2	-4,9
Autres	-0,5	1,0	-3,1	-2,6
Au 31 décembre 2018	**62,8**	**277,4**	**38,9**	**379,0**
Amortissements cumulés				
Au 1er janvier 2018	**-40,3**	**-171,6**	**-19,4**	**-231,4**
Amortissements de l'exercice	-4,8	-38,2	-2,9	-45,8
Sorties de périmètre	1,4	40,5	1,3	43,1
Différences de change	0,0	1,3	1,2	2,5
Autres	-1,2	-0,2	-0,1	-1,4
Au 31 décembre 2018	**-44,8**	**-168,3**	**-19,9**	**-233,0**
Valeur nette				
Au 1er janvier 2018	**20,5**	**96,9**	**11,8**	**129,2**
Au 31 décembre 2018	**18,0**	**109,1**	**19,0**	**146,0**

Les immobilisations corporelles du Groupe Worldline incluent principalement les équipements informatiques utilisés dans les centres de production, et plus particulièrement au sein des centres de traitement, ainsi que des terminaux de paiement loués aux commerçants. Les terrains et constructions sont essentiellement composés des infrastructures techniques des centres de traitements.

Note 9 Droits d'usage et dettes de locations

9.1 Droits d'usage

Les droits d'usage sont ventilés comme suit :

(En millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
Au 1er janvier 2019	**202,0**	**4,1**	**13,1**	**219,2**
Acquisitions	14,8	0,0	5,6	20,3
Cessions	-1,0	-1,0	-1,1	-3,1
Différences de change	1,1		0,0	1,1
Autres	0,8	5,1		6,0
Au 31 décembre 2019	**217,6**	**8,2**	**17,7**	**243,5**
Amortissements cumulés				
Au 1er janvier 2019				
Amortissements de l'exercice	-30,4	-2,2	-6,5	-39,1
Sorties de périmètre	1,0	1,0	0,9	2,9
Différences de change	-0,1		0,0	-0,1
Autres	-1,5	-3,5		-5,0
Au 31 décembre 2019	**-31,0**	**-4,7**	**-5,6**	**-41,4**
Valeur nette				
Au 1er janvier 2019	**202,0**	**4,1**	**13,1**	**219,2**
Au 31 décembre 2019	**186,6**	**3,5**	**12,1**	**202,1**

9.2 Dettes de locations

Les dettes de loyer sont ventilées comme suit :

(En millions d'euros)	Autres immobilisations	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
Au 1er janvier 2019	**198,6**	**4,2**	**12,9**	**215,7**
Acquisitions	14,7	0,0	5,5	20,2
Cessions	-29,2	-2,1	-6,5	-37,8
Différences de change	0,9		0,0	0,9
Autres	1,2	1,5		2,7
Au 31 décembre 2019	**186,1**	**3,6**	**11,9**	**201,7**

Note 10 Régimes de retraites et autres avantages à long terme

Conventions/principes comptables

Les régimes d'avantages sociaux octroyés par le Groupe comportent des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies. Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées au compte de résultat du Groupe sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue sur la base d'une méthode actuarielle unique dite des unités de crédit projetées. Cette méthode repose sur des hypothèses spécifiques, détaillées en Note 21 Régimes de retraites et autres avantages à long terme, qui sont périodiquement mises à jour, en liaison étroite avec les actuaires externes du Groupe. Les actifs du régime généralement constitués au sein d'entités légales séparées sont évalués à leur juste valeur, mesurée en date de clôture. Leur juste valeur est déterminée sur la base d'évaluations externes fournies par les dépositaires et gestionnaires de fonds de retraite et sujettes à d'autres vérifications complémentaires lorsque le Groupe le juge nécessaire.

D'un exercice à l'autre, les différences entre d'une part les passifs anticipés et leurs montants réestimés, d'autre part le niveau attendu des actifs dédiés et leur niveau réel, constituent les écarts actuariels. Ces écarts peuvent provenir de changements d'hypothèses actuarielles ou d'écarts d'expérience créés par la non-réalisation, au cours de l'exercice, des hypothèses retenues à la fin de l'exercice précédent. Tous les écarts actuariels générés sur la période sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des régimes de retraite et des autres avantages à long terme est reconnu en « Marge opérationnelle », à l'exception de la charge d'intérêt sur les engagements nets qui est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ».

La provision nette du Groupe Worldline au titre des engagements de retraite et autres avantages à long terme s'élève à 143,5 millions d'euros au 31 décembre 2019 (116,7 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Les engagements de Worldline se situent principalement en Suisse (41% de l'engagement total), Belgique (19%), Allemagne (17%), au Royaume-Uni (13%), et en France (8%).

Caractéristiques des principaux plans et risques associés

En Suisse, les engagements proviennent d'un régime à prestations définies, excédant le montant minimal de la pension obligatoire prévue par la loi suisse (LPP). Les cotisations sont versées à la fois par les employés et par l'employeur et sont calculées en pourcentage du salaire couvert. Le taux de cotisation dépend de l'âge du salarié. À la retraite, le capital d'épargne individuel des employés est converti en pension selon le taux de conversion tel que défini par le règlement du fonds de pension. La pension est versée sous forme de rente viagère avec la possibilité d'en percevoir une partie en capital. En cas d'invalidité, le régime de retraite verse une pension d'invalidité jusqu'à l'âge normal de la retraite. En cas de décès avant la retraite, le régime de retraite verse une rente de conjoint à vie.

En Belgique, la majorité des engagements proviennent d'un régime à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants et des régimes à cotisations définies avec une obligation de l'entreprise de garantir un rendement minimum sur l'ensemble des cotisations salariales et patronales.

Le régime à prestations définies est soumis aux règles de solvabilité locales qui reposent sur un taux d'actualisation de 6% et une table de mortalité officielle. En cas de déficit, un comblement doit intervenir immédiatement. Le régime est assuré auprès d'une compagnie d'assurance spécialisée, qui détermine la stratégie d'investissement.

Les régimes à cotisations définies avec rendement garanti sont soumis aux règles de solvabilités locales. En cas de sous-financement au moment du départ en retraite du salarié, le déficit doit être comblé. Le régime est assuré auprès d'une compagnie d'assurance spécialisée, qui garantit un rendement technique (fixé par l'assureur à un niveau inférieur du rendement minimum légal) ainsi qu'une éventuelle participation aux bénéfices. La compagnie d'assurance détermine la stratégie d'investissement.

En Allemagne, la majorité des engagements proviennent d'un régime à prestations définies fermé aux nouveaux entrants. Ce régime est soumis aux obligations locales, qui n'imposent pas de niveau de financement et exigent la souscription d'une assurance mutualisée entre employeurs pour garantir les droits en cas de défaut d'un employeur (PSV). Le régime est partiellement financé par un contrat d'assurance dont la stratégie d'investissement est déterminée par la compagnie d'assurance.

Les engagements de Worldline proviennent également d'anciens plans à prestations définies au Royaume Uni et en France (fermés aux nouveaux entrants), et dans une moindre mesure, de régimes légaux ou contractuels d'indemnités de fin de carrière ou d'avantages à long terme de type médailles du travail.

Ces régimes n'exposent pas le Groupe Worldline à des risques particuliers au-delà des risques traditionnels liés aux régimes à prestations définies, qui incluent notamment les risques d'augmentation de l'inflation, de la longévité, ou encore la baisse des taux d'actualisation ou des rendements financiers.

Worldline reconnaît l'ensemble des gains et pertes actuarielles ainsi que les effets des limitations d'actifs générés dans la période en « autres éléments du résultat global ».

Evènements en 2019

Au premier semestre 2019, Worldline SA a mis en place un régime de retraite à prestations définies, conforme à l'article L. 137-11 de la loi sur la sécurité sociale en France.

Faisant suite à la transposition dans le règlement français d'une partie de la directive européenne 2014/50/UE, relative à la portabilité des droits à pension, et à l'ordonnance du 3 juillet 2019, le régime de retraite à prestations définies est fermé aux nouveaux entrants à partir du 4 juillet 2019 et aucune accumulation de droits additionnels n'est autorisée à partir du 1er janvier 2020.

La combinaison de ces deux évènements a entrainé une augmentation des engagements de retraite d'environ 3,5 millions d'euros enregistrée dans le compte de résultat.

Worldline a créé en Suisse une fondation collective indépendante à travers Valitas pour la couverture des risques de retraite, invalidité et décès pour les collaborateurs de SIX Payments Services, avec une mise en œuvre complète prévue en 2020.

Montants reconnus dans les états financiers

Les montants reconnus au bilan au 31 décembre 2019, déterminés régime par régime, se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Montant reconnu dans les états financiers		
Charges payées d'avance - régimes postérieurs à l'emploi	16,4	8,9
Charges à payer - régimes postérieurs à l'emploi	-153,0	-119,1
Charges à payer - autres régimes à long terme	-6,9	-6,5
Montant total reconnu au bilan	**-143,5**	**-116,7**
Décomposition de la charge périodique		
Coût des servies rendus (net des cotisations des salariés)	21,7	9,5
Coût des services passés, liquidation	3,5	0,0
(Gains) / pertes liés sur autres régimes à long terme	0,5	-0,1
Charge opérationnelle	**25,7**	**9,4**
Coût de l'actualisation	8,3	4,7
Revenus d'intérêt	-6,0	-2,8
Charge financière nette	**2,3**	**1,9**
Charge nette périodique totale	**28,0**	**11,3**
Dont charge nette périodique liée aux régimes postérieurs à l'emploi	*27,1*	*11,0*
Dont charge nette périodique liée aux autres régimes à long terme	*0,8*	*0,3*
Variation des engagements au titre des régimes à prestations définies		
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 1er janvier -	536,1	251,9
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 1er janvier -	6,5	3,5
Total des engagements au titre des régimes à prestations définies au 1er janvier	**542,6**	**255,4**
Effets de change	13,4	3,7
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	21,2	9,2
Coût de l'actualisation	8,3	4,7
Cotisations des salariés	6,8	1,0
Effet des modifications de régimes, liquidation	3,5	0,0
Regroupement d'entreprises / (cessions)	-0,4	273,4
Prestations payées	-11,0	-8,7
(Gains) / pertes actuariels - changements d'hypothèses financières	53,7	-1,4
(Gains) / pertes actuariels - changements d'hypothèses démographiques	-0,4	-1,8
(Gains) / pertes actuariels - effets d'expérience	-2,3	7,0
Autres mouvements	0,1	0,1
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre	**635,5**	**542,6**

La maturité moyenne des engagements est de 16,1 années.

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Variation de la juste valeur des actifs de régime		
Juste valeur des actifs de régime au 1er janvier	**426,3**	**141,5**
Effets de change	13,5	3,8
Rendement financier réel des actifs de régime	39,7	-7,6
Cotisations employeur	14,2	6,1
Cotisations des salariés	6,8	1,0
Prestations payées par les fonds externes	-8,5	-6,2
Regroupement d'entreprises / (cessions)	0,0	287,7
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre	**492,0**	**426,3**
Rapprochement avec les montants reconnus dans les états financiers (tous régimes)		
Situation financière nette - régimes postérieurs à l'emploi	-136,6	-109,8
Situation financière nette - autres régimes à long terme	-6,9	-6,5
Autres éléments non reconnus	0,0	-0,4
Charges (à payer) / payées d'avance (tous régimes)	**-143,5**	**-116,7**
Variation du montant reconnu dans les états financiers (tous régimes)		
Montant reconnu à l'ouverture	**-116,7**	**-114,0**
Charge nette périodique	-28,0	-11,3
Prestations payées par l'employeur	2,5	2,5
Cotisations versées par l'employeur	14,2	6,1
Regroupement d'entreprises / (cessions)	0,4	13,9
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	-16,0	-14,0
Effets de change	0,1	0,1
Montant reconnu à la clôture	**-143,5**	**-116,7**

Hypothèses actuarielles

Les engagements du Groupe Worldline ont été évalués par des actuaires indépendants sur la base des hypothèses suivantes :

	Royaume-Uni		Zone euro		Suisse	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Taux d'actualisation au 31 décembre	2,10%	2,90%	0.80% ~ 1.30%	1.60% ~ 2.05%	0,30%	0,80%
Hypothèse d'augmentation future des salaires au 31 décembre	2,95%	3,20%	1,45%	1,45%	n/a	n/a

L'hypothèse d'inflation est utilisée pour déterminer l'impact de l'indexation des retraites en cours de paiement ou des augmentations de salaires selon les règles propres à chaque plan.

Sensibilité des engagements à prestations définies des principaux plans aux hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation :

	Taux d'actualisation +25 pb	Taux d'inflation +25 pb
Principaux régime au Royaume-Uni	-4,9%	3,9%
Principaux régime en Suisse	-4,0%	0,0%
Principaux régime en Allemagne	-5,3%	0,0%
Principaux régime en Belgique	-2,8%	0,0%

Ces analyses de sensibilité sont basées sur des calculs effectués par des actuaires indépendants et n'incluent pas d'effets croisés de chacune des hypothèses, mais incluent les effets que les hypothèses d'inflation ont sur les hypothèses d'augmentation des salaires au Royaume-Uni. Les engagements des régimes suisses, belges et allemands ne sont pas sensibles aux hypothèses d'inflation.

Actifs de régime

Les actifs de régimes sont investis comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actions	29%	26%
Obligations	28%	29%
Autres *	44%	45%

** Dont 31% liés à des contrats d'assurance en 2019 et 32% en 2018*

Les actions et obligations figurant ci-dessus ont été évaluées sur la base de valeurs de marché. Les « Autres actifs » correspondent pour l'essentiel à des contrats d'assurance, une faible proportion recoupe des actifs non liquides dont la valorisation a été effectuée par les gestionnaires externes.

Synthèse des impacts nets sur le compte de résultat et les flux de trésorerie

L'impact net des régimes à prestation définies sur les états financiers de Worldline est le suivant :

Compte de résultat

(In € million)	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Postérieur à l'emploi	Autres régimes à	**Total**	Postérieur à l'emploi	Autres régimes à	**Total**
Marge opérationnelle	-24,9	-0,8	**-25,7**	-9,1	-0,3	**-9,4**
Résultat financier	-2,3	0,0	**-2,3**	-1,9	0,0	**-1,9**
Impact total sur le compte de résultat	-27,2	-0,8	**-28,0**	-11,0	-0,3	**-11,3**

Impact sur les flux de trésorerie

L'impact des régimes de retraite sur les flux de trésorerie en 2019 se compose principalement de cotisations versées à des fonds de pensions ou d'assurance pour 14,2 millions d'euros, le reliquat soit 2,5 millions d'euros provenant de versements effectués directement par Worldline auprès des bénéficiaires. Les contributions attendues pour 2020 s'élèvent à 14,4 millions d'euros.

Note 11 Provisions

Conventions/principes comptables

Des provisions sont comptabilisées si les trois conditions suivantes sont remplies :
- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet valeur temps est significatif. Les variations des effets d'actualisation à chaque période comptable sont comptabilisées dans les charges financières.

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Regroupement d'entreprises	Autres (*)	31 décembre 2019	Courantes	Non courantes
Engagements liés à des projets	2,7	0,2	-0,4	-0,1	0,0	-0,2	2,1	1,3	0,8
Risques et litiges	30,7	2,9	-0,5	-3,9	24,5	0,7	54,5	18,2	36,3
Réorganisation	4,7	1,7	-2,7	-1,7	1,3	-0,2	3,1	2,4	0,7
Rationalisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Total provisions	**38,1**	**4,8**	**-3,7**	**-5,8**	**25,9**	**0,4**	**59,7**	**21,9**	**37,8**

(*) Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

(En millions d'euros)	31 décembre 2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Regroupement d'entreprises	Autres (*)	31 décembre 2018	Courantes	Non courantes
Engagements liés à des projets	3,0	0,5	-0,6	-0,1	-	-0,1	2,7	1,6	1,0
Risques et litiges	21,3	2,0	-1,3	-6,0	15,0	-0,3	30,7	14,8	16,0
Réorganisation	1,9	1,8	-1,7	-0,3	3,0	-	4,7	4,3	0,3
Rationalisation	0,0	-	-	-	-	-	0,0	-	-
Total provisions	**26,2**	**4,3**	**-3,6**	**-6,4**	**18,0**	**-0,4**	**38,1**	**20,7**	**17,4**

(*) Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

Les provisions pour risques et litiges de 54,5 millions d'euros, incluent plusieurs litiges à long terme tels que des contentieux fiscaux et sociaux, des litiges sur des garanties données sur cessions, et autres conflits avec des clients et des fournisseurs.

Le service juridique et les avocats du Groupe gèrent attentivement ces cas avec pour objectifs de réduire au maximum le passif final.

Note 12 Capitaux propres

12.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société Mère

Conventions/principes comptables

Actions propres

Les actions Worldline détenues par la Société Mère sont comptabilisées à leur coût acquis en déduction des capitaux propres consolidés. En cas de cession, le profit ou la perte et l'incidence fiscale correspondante sont comptabilisés en tant que variation des capitaux propres consolidés.

En février, juillet, septembre, et décembre 2019, 209 540 actions nouvelles ont été émises suivant l'exécution

- des plans de stock-options émis en septembre 2014, septembre 2015 et septembre 2016 ;
- des plans d'actions gratuites ;
- du plan d'actionnariat salarié Worldline.

A fin décembre 2019, le total des actions s'élevait à 182 764 457 avec une valeur nominale de 0,68 euro. Le capital social a été porté de 124 137 343,56 euros au 1er janvier 2019 à 124 279 830,76 euros au 31 décembre 2019.

12.2 Participations ne donnant pas le contrôle

(En millions d'euros)	31 décembre 2018	Résultat 2019	Augmenation de capital	Dividendes	Autres	31 décembre 2019
equensWorldline	208,9	26,8	-	-	-235,8	-
Total	**208,9**	**26,8**	**-**	**-**	**-235,8**	**-**

12.3 Résultat net par action

Conventions/principes comptables

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action de base ou dilué.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère), ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs éventuels, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si des instruments dilutifs éventuels avaient été convertis.

(En millions d'euros et en unités)	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat net – attribuable aux propriétaires de la société mère [a]	**311,2**	**100,5**
Impact des instruments dilutifs	1,7	-
Résultat net retraité des instruments dilutifs - attribuable aux propriétaires de la société mère [b]	**312,9**	**100,5**
Nombre moyen d'actions en circulation [c]	182 025 225	137 263 059
Impact des instruments dilutifs [d]	3 362 300	1 016 824
Nombre moyen dilué d'actions [e]=[c]+[d]	185 387 525	138 279 882
Résultat net par action en euros [a]/[c]	**1,71**	**0,73**
Résultat net par action dilué en euros [b]/[e]	1,69	0,73

Le résultat de base et le résultat dilué par action sont présentés dans le tableau ci-dessus. Les instruments dilutifs potentiels incluent les stock-options, qui n'engendrent pas de retraitement sur le résultat net utilisé pour le calcul de résultat net par action dilué et les charges d'intérêts de l'emprunt obligataire nets d'impôts pour 1,7 million d'euros. A fin décembre 2019, les instruments dilutifs sont constitués d'options de souscription d'actions pour 909 289 options et les effets potentiellement dilutifs de l'OCEANE représentant 2 453 010 options.

Note 13 Engagements hors bilan

Engagements contractuels

Le tableau ci-dessous présente les paiements minima futurs pour les exercices à venir au titre d'obligations et d'engagements fermes. Les montants inscrits en contrats de location-financement sont présentés au bilan.

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	Échéances < à 1 an	Échéances 1 à 5 ans	Échéances > à 5 ans	31 décembre 2018
Finance					3,3
Comptabilisés au bilan					**3,3**
Contrats de loction simple terrains, constructions, agencements					171,0
Contrats de location simple matériel informatique	26,7	9,1	17,6		27,3
Contrats de location simple autres immobilisations					12,1
Obligations d'achat irrévocables (>5 ans)	308,3	37,0	137,0	134,2	357,3
Engagements	**334,9**	**46,1**	**154,6**	**134,2**	**567,7**
Total	**334,9**	**46,1**	**154,6**	**134,2**	**571,0**

Les obligations d'achat irrévocables concernent principalement les engagements envers SIX Group AG (cf. Note 14)

Garanties commerciales

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Garanties bancaires	**39,6**	**39,1**
- Opérationnelles - Performance	5,5	8,2
- Opérationnelles - Appels d'offres	0,5	0,6
- Opérationnelles - Avances sur paiement	13,5	2,9
- Financières ou autres	20,2	27,4
Garanties parentales	**435,6**	**439,9**
- Opérationnelles - Performance	435,6	439,9
Nantissements		**0,1**
Total	**475,2**	**479,1**

Pour divers contrats à long terme, le Groupe a émis des garanties parentales à ses clients. Ces garanties s'élèvent à 435,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 439,9 millions d'euros à fin décembre 2018.

Note 14 Parties liées

Conventions/principes comptables

Les parties liées incluent :
• Atos SE (et ses filiales qui ne sont pas dans le périmètre de consolidation du Groupe) en tant qu'actionnaire de référence sur la période ;
• SIX Group AG (et ses filiales qui ne sont pas dans le périmètre de consolidation du Groupe) en tant qu'actionnaire de référence sur la période ;
• Les entités qui sont contrôlées par le Groupe, les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, les entités qui offrent un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des employés du Groupe ou celles qui sont contrôlées ou détenues conjointement par l'un des dirigeants du Groupe ; et
• La Direction du Groupe définie comme les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du Groupe, notamment les membres du Conseil d'Administration ainsi que le Directeur Général et le Directeur Général Délégué.

Transactions entre parties liées

Les principales transactions avec les parties liées regroupent :
- Les refacturations de loyer ;
- La facturation de services de sous-traitance comme des coûts de personnel ou d'utilisation d'infrastructure ;
- Les facturations de services administratifs ; et
- Les intérêts associés aux éléments financiers.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

Les transactions avec les parties liées sont détaillées comme suit :

Avec Atos

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Chiffre d'affaires	60,3	45,9
Produits et charges opérationnels	-109,2	-100,2
Autres charges opérationnelles	-0,7	-2,1
Coût de l'endettement financier net	-	-0,7

Les créances et dettes inscrites au bilan relatives aux parties liées sont détaillées comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Créances clients nettes	22,9	15,6
Autres actifs courants	18,3	22,9
Comptes courants et conventions de trésorerie actif	-	-2,8
Fournisseurs et comptes rattachés	7,4	28,0
Autres passifs courants	2,3	6,2
Atos	-	19,3

Par ailleurs le Groupe a reçu 15,6 millions d'euros d'Atos afin de couvrir des coûts informatiques liés à la séparation dans le cadre du contrat de séparation qui avait été autorisé par le Conseil d'Administration en date du 30 avril 2019.

Les engagements hors bilan relatifs aux parties liées se détaillent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	Échéances < à 1 an	Échéances 1 à 5 ans	Échéances > à 5 ans	31 décembre 2018
Contrats de location simple terrains, constructions, agencements	-				45,0
Engagements					**45,0**
Total engagements					**45,0**

Avec SIX

(En millions d'euros)	Exercice 2019	1 mois de l'exercice 2018 *
Chiffre d'affaires	38,1	2,3
Produits et charges opérationnels	-58,8	-4,0
Autres charges opérationnelles	0,0	
Coût de l'endettement financier net		

** Un mois étant donné que SIX n'est actionnaire de Worldline que depuis l'acquisition de SIX Payment*

Les créances et dettes inscrites au bilan relatives aux parties liées sont détaillées comme suit :

(En millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Créances clients nettes	109,3	105,5
Autres actifs courants	46,3	
Comptes courants et conventions de trésorerie actif		
Passifs financiers		117,6
Fournisseurs et comptes rattachés	12,4	0,3
Autres passifs courants	0,1	0,1

Les engagements hors bilan relatifs aux parties liées se détaillent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	Échéances < à 1 an	Échéances 1 à 5 ans	Échéances > à 5 ans	31 décembre 2018
Contrats de location simple terrains, constructions, agencements					53,2
Engagements contractuels	308,3	37,0	137,0	134,2	348,4
Engagements	**308,3**	**37,0**	**137,0**	**134,2**	**401,6**
Total engagements	**308,3**	**37,0**	**137,0**	**134,2**	**401,6**

Coûts relatifs aux dirigeants du Groupe

En 2019, les coûts des principaux dirigeants de Worldline incluent :
- Les coûts du Directeur Général conformément à la convention conclue avec Atos relative à l'engagement et la rémunération de ce dernier jusqu'au 31 Janvier 2019 et pour sa totalité depuis le 1er février 2019;
- Le coût du Directeur Général Délégué;
- Les coûts relatifs aux membres du Conseil d'Administration correspondant aux jetons de présence de 2019.

Aucun coût n'a été pris en compte pour la rémunération du Président du Conseil d'Administration.

La répartition de la charge enregistrée dans les comptes du Groupe pour ses principaux dirigeants est la suivante :

(En millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Avantages court terme	2,4	1,6
Cotisations versées par l'employeur et autres taxes (*)	0,8	1,4
Plans d'actions gratuites et options de souscription (**)	1,6	1,5
Total	**4,8**	**4,5**

(*) Les contributions employeur dues sur les salaires et les bonus des principaux dirigeants de Worldline ainsi que sur l'attribution du plan de stock-options de Worldline aux principaux dirigeants de Worldline le 24 juillet 2019.
(**) Comptabilisation IFRS 2 2019 pour les plans d'actions de performance Worldline dont bénéficient les principaux dirigeants de Worldline qui ont été émis le 24 juillet 2017, le 21 juillet 2018 et le 24 Juillet 2019 ainsi que pour les plans de stock options dont bénéficient les principaux dirigeants de Worldline le 21 juillet 2018 et le 24 Juillet 2019.

Les avantages à court terme incluent les salaires, les bonus et les avantages en nature. Concernant les actions de performance et les stock-options, le montant inclut la charge IFRS 2 au *prorata temporis* de la date d'attribution de ces derniers.

Les bonus correspondent à la charge totale du compte de résultat, incluant les bonus effectivement payés durant l'exercice, les provisions relatives à l'exercice en cours et la reprise des provisions relatives à l'exercice précédent. Au cours de l'année, les principaux dirigeants de Worldline n'ont perçu aucune indemnité postérieure à l'emploi.

Note 15 Risques de marché

Risque de change

La majorité des revenus, dépenses et obligations du Groupe est libellé en euros. En 2019, 72,1% du chiffre d'affaires du Groupe a été réalisé dans les pays de la zone euro alors que 27,9% l'ont été dans les pays hors zone euro, dont 14,9% en francs suisses et 3,9% en livres sterling.

Les états financiers du Groupe étant libellés en euros, son chiffre d'affaires est affecté par la valeur relative de l'euro par rapport à la devise des pays hors zone euro dans lesquels il génère un chiffre d'affaires (exposition au risque de conversion des taux de change).

Concernant le risque de change dit de « transaction » (i.e., un non alignement entre les devises dans lesquelles les revenus sont générés et les coûts sont encourus), le Groupe considère que son exposition est limitée car ses coûts dans la zone euro sont généralement encourus en euros et ses revenus sont générés en euros et dans les pays hors zone euro, il réalise généralement ses ventes et la majorité de ses dépenses courantes en monnaie locale.

Le Groupe applique une politique de gestion du risque de change couvrant les cas où il effectuerait des transactions commerciales et financières libellées dans une devise qui diffère des devises locales concernées. En application de cette politique, toute exposition significative au taux de conversion doit être couverte dès sa constatation par l'utilisation de divers instruments financiers, notamment des contrats de change au comptant ou à terme et des contrats de swaps de devises. Au 31 décembre 2019, le Groupe n'avait pas d'exposition significative aux taux de change.

Risque de taux d'intérêt

La grande majorité des emprunts du groupe sont des obligations à taux fixe. Le Groupe considère que son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt n'est pas significative. La dette nette (Emprunts nets de trésorerie et équivalents de trésorerie) du Groupe au 31 décembre 2019 s'élève à 641,3 millions d'euros.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité consiste à maintenir un niveau suffisant de trésorerie et de titres négociables ainsi que des sources de financement par le biais de facilités de crédit disponibles réservées au Groupe.

La politique de Worldline consiste à couvrir intégralement ses besoins futurs de liquidités grâce à des engagements reçus de ligne de crédits à long terme. Les termes et conditions de disponibilité et de maturités de ces lignes de crédit à long terme permettent au Groupe d'avoir la flexibilité suffisante afin de financer ses besoins opérationnels ainsi que ces développements futurs.

Le 20 décembre 2018, Worldline SA (en tant qu'emprunteur) a signé une facilité de crédit renouvelable de cinq ans (la «Facilité de crédit») d'un montant de 600 millions d'euros, venant à échéance en décembre 2023 avec une option pour Worldline de demander l'extension de la maturité de la Facilité de crédit jusqu'en décembre 2025. En octobre 2019, une première prolongation a été demandée et approuvée par les banques. La date d'échéance de la facilité de crédit renouvelable est maintenant décembre 2024.

Aux termes du contrat initial la Facilité de crédit comprenait une clause restrictive financière, qui était un ratio de levier consolidé (dette nette divisée par l'Excédent Brut Opérationnel avant Dépréciation et Amortissement) qui ne devait pas être supérieur à 2,5 fois. En décembre 2019, l'annulation de l'engagement financier a été obtenue et la Facilité de crédit ne reprend plus cet engagement financier.
Cette Facilité de crédit renouvelable n'est pas utilisée à fin décembre 2019.

Risque de crédit et/ou de contrepartie

Le risque de crédit et/ou de contrepartie correspond au risque qu'une partie à un contrat avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe. Le Groupe considère que son exposition au risque de concentration des crédits est limitée en raison du caractère étendu et diversifié de sa clientèle. La plus grande exposition du Groupe au risque de crédit est liée à sa clientèle d'institutions financières.

Le Groupe gère ce risque de crédit en sélectionnant systématiquement des établissements financiers de premier plan comme clients et en utilisant plusieurs banques partenaires.

Le Groupe est également exposé à certains risques de crédit liés à ses activités d'acquisition commerçant. Pour chaque transaction, le Groupe accorde au commerçant une garantie d'exécution relative au paiement effectué par le porteur de carte. Ainsi, le Groupe est exposé à un risque de crédit en cas d'absence de paiement par le titulaire de la carte. De surcroît, le Groupe offre une garantie de « service rendu » au porteur de la carte. Ainsi, en cas de faillite (ou de cessation d'activité) du commerçant avant la livraison du produit ou la réalisation du service acheté par le porteur de carte, ce dernier peut exiger le remboursement du montant de la transaction. L'exposition au risque de crédit est particulièrement significative lorsque les services sont acquis par e-Commerce bien avant leur livraison effective (tels que les services d'achat de billets auprès d'agences de voyages). Le Groupe gère ces risques en sélectionnant des clients qui ont des capacités financières suffisantes, en exigeant des garanties (constitution de collatéraux, délégation d'assurance, etc.) et en vérifiant les flux de transactions journalières afin d'éviter une exposition excessive à ces risques.

Note 16 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
FRANCE				
Worldline SA	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Mantis SAS	100	IG	100	55 rue de Rivoli - 75001 Paris
Worldline Participation 1	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Santeos	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Worldline Bourgogne	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Similo SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Worldline Ré	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
In Touch SAS	31,6	MEE	31,6	9-11 Allée de l'Arche, Tour Egée, 92671 Courbevoie
ALLEMAGNE				
Worldline Germany GmbH	100	IG	100	Hahnstraße 25 - 60528 Frankfurt - Germany
DZ Service GmbH	100	IG	100	Dieselstrasse 1 - 76227 Karlsruhe - Germany
BD-POS GmbH	100	IG	100	Hörselbergblick 1 - 99820 Hörselberg-Hainich - Germany
SIX Payment Services (Germany) GmbH	100	IG	100	Langenhorner Chaussee 92-94 - 22415 Hamburg - Germany
PAYS-BAS				
Worldline B.V.	100	IG	100	Wolweverstraat 18 - 2980 CD Ridderkerk - The Nederlands
equensWorldline SE	100	IG	100	Eendrachtlaan 315 - 3526 LB Utrecht - The Netherlands
InterEGI B.V.	100	IG	100	Eendrachtlaan 315 - 3526 LB Utrecht - The Netherlands
PaySquare SE	100	IG	100	Eendrachtlaan 315 - 3526 LB Utrecht - The Netherlands
BELGIQUE				
Worldline NV/SA	100	IG	100	Chaussée de Haecht 1442 - B-1130 Brussel - Belgium
Worldline PropCo SA	100	IG	100	Chaussée de Haecht 1442 - B-1130 Brussel - Belgium
EUROPE (AUTRE) - MOYEN ORIENT - AFRIQUE				
Autriche				
Worldline Austria GmbH	100	IG	100	Marxergasse 1B - 1030 Vienna - Austria
SIX Austria Holding GmbH	100	IG	100	Marxergasse 1B - 1030 Vienna - Austria
République Tchèque				
Worldline Czech Republic s.r.o.	100	IG	100	Rohanské nábřeží 670/17 - Karlín - 120 000 Praha 2 - Czech
Luxembourg				
Worldline Luxembourg SA	100	IG	100	10 Rue Gabriel Lippmann – 5365 Munsbach - Luxembourg
Worldline Europe SA	100	IG	100	10 Rue Gabriel Lippmann – 5365 Munsbach - Luxembourg
Cetrel Securities SA	100	IG	100	10 Rue Gabriel Lippmann – 5365 Munsbach - Luxembourg
SIX Payment Services (Europe) SA	100	IG	100	10 Rue Gabriel Lippmann – 5365 Munsbach - Luxembourg
Worldline Investissement Sàrl	100	IG	100	10 Rue Gabriel Lippmann – 5365 Munsbach - Luxembourg
Estonie				
OÜ Worldline Payment Estonia	100	IG	100	Lõõtsa tn 2a - 11415 Tallinn - Estonia
Lituanie				
UAB Worldline Lietuva	100	IG	100	Ukmergės g. 220 - 07157 Vilnius - Lietuva
Lettonie				
SIA Worldline Latvia	100	IG	100	Dzirnavu iela 37 - Riga - LV 1010 - Latvia
Espagne				
Worldline Iberia SA	100	IG	100	Calle de Albasanz 16 – 28037 Madrid - Spain

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
EUROPE (AUTRE) - MOYEN ORIENT - AFRIQUE				
Suède				
Worldline Sweden AB	100	IG	100,0	Textilgatan 31 - 120 30 Stockolm - Sweden
Suisse				
SIX Payment Services AG	100	IG	100,0	Hardturmstrasse 201 - 8005 Zurich - Switzerland
Royaume-Uni				
Worldline IT Services UK Limited	100	IG	100,0	Mid City Place – 71 High Holburn – London WC1V 6EA – United Kingdom
ASIE PACIFIQUE				
Chine				
Worldline (China) Co Ltd	100	IG	100,0	Room 01.111, Floor 1, Building 17, No.7 - Zhonghuan Nanlu - Wangjing - Chaoyang District - Beijing - People Republic of China
Hong Kong				
Worldline International (Hong Kong) Co Limited	100	IG	100,0	8/F Octa Tower - 8 Lam Chak Street - Kowloon Bay - Kowloon - Hong Kong
Inde				
Worldline India Private Ltd	100	IG	100,0	Raiaskaran Tech park, 2nd Floor of Tower I,Phase II, Sakinaka, M.V. Road, Andheri (East), Mumbai 400072 - India
MRL Posnet Limited	100	IG	100,0	Sunny Side, Central Block - 8/17 Shafee Mohammed Road – B Block - Nungambakkam - Chennai 600034 - Tamil Nadu – India
Indonesie				
PT Worldline International Indonesia	100	IG	100,0	Plaza Sentral, 19th Floor - Jl. Jend. Sudirman No.47 - Jakarta 12930 - Indonesia
Malaisie				
Worldline International (Malaysia) Sdn. Bhd	100	IG	100,0	16-A (1st Floor) - Jalan Tun Sambanthan 3 - Brickfields - 50470 Kuala Lumpur - Malaysia
Singapour				
Worldline IT and Payment Services (Singapore) Pte Ltd	100	IG	100,0	Blk 988 Toa Payoh North - #07-02/03 - Singapore 319002 - Republic of Singapore
Taiwan				
Worldline (Taiwan)	100	IG	100,0	5F, No.100, Sec.3, Min Sheng E. Road - Taipei 105 -Taiwan - R.O.C.
AMERIQUES				
Argentine				
Worldline Argentina SA	100	IG	100,0	25 de Mayo 168 - 6th Floor - Buenos Aires City - Argentina
Brésil				
Worldline Brazil Serviços Ltda.	100	IG	100	Av Das Naçoes Unidas 12551 - 17 Andar - 04578-000 City of Sao Paulo - Brasil
Chili				
Worldline Chile SA	100	IG	100,0	Av. Andres Bello 2115, piso 7 - Providencia. Santiago de Chile – 7510094 Santiago de Chile – Chile
Etats-Unis				
Worldline Holdings US, LLC	100	IG	100,0	4851 Regent Boulevard - Irving - Texas 75063 - USA
Worldline US, Inc.	100	IG	100,0	1460 Mission Street - San Francisco - California 94103 - USA

IG: Intégration globale
MEE: Mise en équivalence

Note 17 Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros et en %)	Deloitte				Grant Thornton			
	Deloitte & Associés		Réseau		*Grant Thornton*		Réseau	
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	330,0	66%		-	250,0	92%		-
Filiales intégrées globalement	98,0	20%	1 062,0	65%	21,0	8%	795,0	100%
Sous total audit	**428,0**	**86%**	**1 062,0**	**65%**	**271,0**	**100%**	**795,0**	**100%**
Services autres que la certification des comptes								
Emetteur	72,0	14%	477,0	-				-
Filiales intégrées globalement		-	104,0	6%		-		-
Sous total autres	**72,0**	**14%**	**581,0**	**35%**		**-**	**-**	**-**
Total honoraires 2019	**500,0**	**100%**	**1 643,0**	**100%**	**271,0**	**100%**	**795,0**	**100%**

En 2019, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission du rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.

(En milliers d'euros et en %)	Deloitte				Grant Thornton			
	Deloitte & Associés		Réseau		*Grant Thornton*		Réseau	
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	206,5	28%	-	-	340,0	67%	-	-
Filiales intégrées globalement	71,0	10%	785,6	79%	21,0	4%	224,0	100%
Sous total audit	**277,5**	**38%**	**785,6**	**79%**	**361,0**	**71%**	**224,0**	**100%**
Services autres que la certification des compt								
Emetteur	447,9	62%	-	-	148,0	29%	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	209,8	21%	-	-	-	-
Sous total autres	**447,9**	**62%**	**209,8**	**21%**	**148,0**	**-**	**-**	**-**
Total honoraires 2018	**725,4**	**100%**	**995,4**	**100%**	**509,0**	**100%**	**224,0**	**100%**

En 2018, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission du rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.

Note 18 : Evènements postérieurs à la clôture

Création d'un nouveau leader des services de paiement d'envergure mondiale : acquisition d'Ingenico par Worldline

Le 3 février 2020, Worldline et Ingenico Group SA ont annoncé que leurs Conseils d'Administration respectifs avaient approuvé à l'unanimité un accord de rapprochement selon lequel Worldline lancerait une offre publique sur toutes les actions Ingenico, rémunérée à 81% en actions et 19% en numéraire, sur la base du dernier cours, et sur les OCEANEs en circulation.

A l'issue de l'opération, les anciens actionnaires de Worldline détiendraient environ 65% du nouveau groupe. Ceux d'Ingenico en détiendraient environ 35%.

Cette transaction rapprocherait deux entreprises de premier plan afin de créer le quatrième acteur mondial des services de paiements avec environ 20 000 employés dans 50 pays. À la clôture de l'opération, le groupe nouvellement combiné offrirait des services de paiement de premier plan à près d'un million de commerçants et 1 200 institutions financières.

La réalisation de l'opération demeure soumise à des conditions suspensives usuelles, y compris l'obtention d'autorisations de la part des autorités réglementaires et de concurrence, à l'information et/ou consultation des instances représentatives du personnel ainsi que l'approbation de l'assemblée générale de Worldline.

Il est envisagé que l'offre publique soit déposée auprès de l'AMF en juin ou juillet 2020, une fois les processus d'autorisations réglementaires et au titre des contrôles des concentrations en cours.

Pour de plus amples informations, en particulier pour les conditions de l'offre, veuillez vous référer au communiqué de presse disponible sur notre site Worldline.com, rubrique Investisseurs.